



# Saint Sulpice le Dunois

Magazine

semestriel d'informations municipales

Janvier  
2015

n° 51



Le mot du maire.....	3
L'agenda des élus .....	4
Les dossiers du conseil	
Adhésion au groupement de commandes d'électricité .....	5
Intervention en vue du maintien du SDEC .....	5
Convention pour la gestion de la bibliothèque .....	6
Recrutement d'agents recenseurs .....	6
Soutien aux unités Albia.....	6
Motion sur les conséquences de baisse des dotations.....	6
Zone vulnérable aux nitrates .....	6
Subvention au titre des amendes de police .....	7
Imposition des logements vacants .....	7
Réfection murs clôture cimetière .....	7
Restauration murs annexe auberge .....	7
Local ACCA .....	7
Extension électrique hameau .....	7
Tarifs pour 2015 .....	8
Régie pour la bibliothèque .....	9
Indemnités aux receveurs municipaux .....	9
Affaires patrimoniales .....	9
Affaires intercommunalement nôtres .....	9
C.C.A.S. - colis de Noël .....	10
Bibliothèque communale .....	11
Chorale Vocalise .....	11
Concours communal de fleurissement.....	13
Stage de formation vocale .....	14
Du côté de l'école .....	15
Dans les assiettes...., par Magali Grenier .....	17
Infos pêle - mêle	
Principe "le silence vaut acceptation" .....	18
Prévenir les intoxications au carbone .....	18
Cueillette des jonquilles sauvages .....	19
Démarchage pour panneaux photovoltaïques.....	19
Variation de l'indice des fermages .....	19
Recensement des jeunes Français.....	19
Recensement de la population 2015 .....	20
Elections 2015 .....	21
Etude de contrat territorial au SIARCA .....	22
Les piles, déchets toxiques - info SIERS .....	23
Communauté de brigades de gendarmerie .....	23
Consultation du public sur l'eau .....	24
Le devoir de mémoire.....	25
Communauté de communes du Pays Dunois .....	26
Centre d'animation du Pays Dunois .....	28
Pays Ouest Creuse .....	29
Infos éco.: Les Bois et les Chiffons de Nathalie .....	30
Club de l'Amitié .....	30
ACCA - Dynamy'Club.....	32
Société de pêche - Comité des fêtes .....	33
Bienvenue à Marie-Christine.....	34
Des scoots à St Sulpice.....	34
État civil 2014.....	34
Santé - Urgences .....	35
Mots croisés (Claude Barcat) .....	35
Un peu d'histoire par Charles Parinaud .....	35
La mairie à votre service et Informations légales .....	36



ST SULPICE LE DUNOIS

*Gérard Delafont,  
Maire de Saint Sulpice le Dunois  
et le Conseil Municipal  
ont le plaisir de vous inviter à la  
présentation des vœux du Nouvel An  
le vendredi 16 janvier 2015 à 18h.30  
Salle polyvalente*

# Le Mot du Maire

La mise en place depuis la rentrée scolaire de Septembre 2014 de la réforme des rythmes scolaires s'avère très positive. En effet, le projet éducatif territorial, agréé par l'Etat et la caisse d'allocations familiales, mis en oeuvre conjointement entre les communes de La Celle Dunoise, Fresselines, Maillat, Saint Sébastien, Saint Sulpice le Dunois et le centre d'animation du Pays Dunois a permis de proposer à environ deux cents enfants, de la maternelle au cours moyen 2<sup>ème</sup> année, des activités éducatives de qualité.

D'autre part, l'association des maires de France vient d'obtenir de l'Etat la transformation du fonds d'amorçage de la réforme en un fonds de soutien pérenne sous condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial.

C'est une grande satisfaction pour votre conseil municipal qui avait délibéré pour exiger la participation financière de l'Etat à un dispositif qu'il a lui même créé.

Non seulement le budget communal participe au financement des activités péri scolaires mais l'Etat vient d'annoncer une baisse drastique de ses dotations aux collectivités pour la période 2014-2017, Ce sont les collectivités qui participent le plus au plan de redressement des finances publiques alors que l'Etat leur transfère de plus en plus de charges et demande l'application de plus en plus de mesures normatives.

Si l'ampleur des restrictions devait être confirmée les élus seront face à des choix difficiles. Il faudra, notamment en milieu rural, nous mobiliser et défendre l'investissement public et les services publics de proximité.

Je tiens à saluer l'arrivée de Monique Guérot à la responsabilité de la bibliothèque succédant ainsi à Jeannette Barcat. Cette succession s'effectue dans de bonnes conditions puisque toutes deux travaillaient ensemble en étroite collaboration depuis plusieurs années. Jeannette s'est beaucoup dévoué pour la promotion de la Lecture depuis son élection en 2001, je lui adresse, au nom du conseil municipal, mes plus vifs remerciements et toute ma reconnaissance pour le travail accompli, et je vous invite à lire attentivement le bilan d'activités de la bibliothèque présenté dans ce magazine, il est éloquent.

Bienvenue à Marie-Christine Leseau qui succède à Geneviève Chénier pour l'entretien des locaux de la mairie et de l'école. De plus elle est chargée de l'encadrement de la garderie le soir et participe à l'accompagnement des classes durant les activités éducatives.

Je vous invite à la lecture de votre magazine semestriel qui retrace le plus fidèlement possible l'activité de la vie sulpicienne. N'hésitez pas à participer à la prochaine édition en nous faisant des propositions d'articles. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce numéro 51.

Au nom du Conseil Municipal ,  
je vous souhaite une belle et heureuse année 2015  
et vous présente mes meilleurs vœux de bonheur santé et prospérité.

Le 02 janvier 2015 - Gérard Delafont

# L'agenda des élus

## JUILLET :

- 11 A.G. extraordinaire association des maires à Saint-Vaury
- 18 Comité syndical Pays Ouest Creuse à la Souterraine
- 31 Commission tourisme comcom au Bourg d'Hem

## AOÛT :

- 5 Expertise centre de loisirs Dun  
Projet maîtrise d'œuvre espace Maurice Rollinat à Fresselines
- 7 Plan paysage Pays Ouest la Souterraine
- 11 Réception candidats élections sénatoriales
- 12 Bureau Pays Ouest Creuse
- 18 Entretiens recrutement chef de projet POC
- 22 Plan départemental d'insertion à la Souterraine
- 25 Travaux de voirie programme avec le SIERS  
Conseil d'administration du centre d'animation
- 26 Association Amis des peintres de Crozant à Gargilles à Fresselines
- 28 Rencontre avec la directrice de la DRAC à la Souterraine  
Bureau Pays Ouest Creuse

## SEPTEMBRE :

- 1 Rencontre avec le SIERS travaux de voirie
- 2 Commission de la révision de la liste électorale  
Conseil municipal
- 3 Commission tourisme comcom Fresselines
- 4 Rencontre Pays Sud Creusois et Pays Ouest Creuse
- 8 Commission Vallée des Peintres CG Guéret
- 9 Réunion CAF  
Conseil communautaire
- 10 Comité syndical Pays Ouest Creuse
- 16 Groupe de travail centre d'animation
- 17 Recrutement chef de projet Pays Ouest Creuse
- 19 Expo patrimoine Sagnat
- 23 Réunion région sur le numérique à Limoges
- 24 Réunion plan paysage à la Souterraine
- 25 Réunion INSEE sur le recensement
- 26 Inauguration DOJO Dun
- 29 Lancement étude tourisme Pays Ouest Creuse à la Souterraine

## OCTOBRE :

- 1 Commission Évaluation Charges transférées ComCom Dun
- 02 Pacte territorial d'insertion La Souterraine
- 03 Bureau Pays Ouest Creuse
- 06-07 Stage menus Cantine
- 08 Palmarès Architecture Limousin  
Maison de Santé Dun  
Comité syndical Pays Ouest Creuse Dun
- 14 Comité de programmation Fonds européen  
Leader Bourgneuf
- 16 Conseil d'Ecole La Celle Dunoise
- 17 Réunion Activités Périscolaires Dun
- 18 Assemblée générale association des maires de la Creuse à Guéret
- 22 Lancement diagnostic énergétique bâtiments communaux mairie
- 27 Commission tourisme Pays Ouest Creuse à Fursac
- 28 Commission sécurité Auberge La Fontaine aux Loups
- 29 Réunion de sensibilisation des enjeux du mandat 2014-2020 à l'Apollon Dun
- 30 Projet espace vie sociale centre d'animation Dun

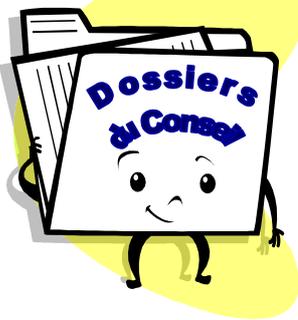
## NOVEMBRE :

- 03 Bureau centre d'animation de Dun
- 04 Réunion comcom avec la trésorerie Dun  
Réunion évaluation avec la C.A.F.  
A.G. Dynamy'Club  
Conseil municipal
- 05 Conseil communautaire Dun
- 06 Réunion cantine à La Celle Dunoise  
Syndicat mixte Ruines de Crozant
- 07 Stage menus cantine  
Vernissage expo Patrimoine à Colondannes
- 08 Remise des prix du fleurissement
- 11 Cérémonie commémoration Armistice 1918  
- Chabannes : stèle  
- Bourg : Monument aux Morts
- 12 Etude tourisme Pays Ouest Creuse Dun  
Projet candidature fonds Européen Leader domaine économique La Souterraine  
Projet espace vie sociale centre d'animation Dun  
Rencontre avec le directeur de La Poste Creuse
- 14 Projet candidature fonds européen leader sport de nature Pontarion  
Accès aux services publics Bourgneuf
- 17 Projet candidature fonds européen leader  
Art et Culture Aubusson  
Conseil administration centre d'animation Dun
- 20 Projet candidature fonds européen leader tourisme Dun
- 24 Commission tourisme comcom La Celle Dunoise
- 25 Evaluation du poste FONJEP avec DDCSPP Dun
- 26 Entretien avec délégué SNCF du dispositif + de services au public Dun  
Réunion équipe éducative centre animation Dun

## DECEMBRE :

- 01 Réunion plan paysage Pays Ouest Creuse Naillat  
Réunion CCAS mairie
- 02 Accueil de M<sup>me</sup> Sabine Ducourtioux Principal du Collège au centre d'animation  
Projet espace de vie sociale au centre de ressources Dun
- 03 Projet espace de vie sociale accueil de loisirs enfants Dun
- 04 Comité de pilotage Vallée des Peintres au conseil général Guéret  
Projet espace vie sociale gouvernance association
- 09 Bureau Pays Ouest Creuse à Grand Bourg
- 10 Négociation convention territoriale avec la Région Guéret  
Bilan diagnostic réseaux eau potable du Pays Dunois Dun  
Inauguration maison de santé La Celle Dunoise  
Comité de pilotage plan paysage du Pays Ouest Creuse à Fleurat  
Information sur charte forestière par l'O.N.F.
- 11 Conseil municipal
- 12 Projet espace vie sociale accueil ados
- 15 Conseil communautaire Pays Dunois à Chéniers  
Après-midi récréative des écoles du RPI
- 17 Etude tourisme Pays Ouest Creuse La Souterraine
- 18 Comité syndical Pays Ouest Creuse à St Maurice la Souterraine
- 20 Cérémonie Ste Barbe au Centre de Secours Dun
- 22 Présentation étude diagnostic énergétique des bâtiments communaux Mairie  
Présentation guide Patrimoine de nos villages Dun  
Conseil d'administration centre d'animation Dun





## Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

La commune est adhérente au syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribu-

tion de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Dans le processus d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie certains tarifs réglementés de vente sont amenés à disparaître. Ne pouvant être proposés que par les fournisseurs historiques (c'est-à-dire, s'agissant de l'électricité, EDF), la persistance des tarifs réglementés désavantageait les fournisseurs alternatifs.

L'évolution du contexte législatif met désormais à pied d'égalité tous les fournisseurs d'énergie pour proposer des offres dites de marché, librement définies. Les pouvoirs publics ne jouent plus de rôle dans la fixation des tarifs des offres proposés par ces fournisseurs.

Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure à trente six kilovoltampère. Les personnes publiques doivent recourir aux procédures prévues par le code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires.

Afin de répondre à cette obligation, de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, le SDEC coordonne un groupement de commandes d'achat d'électricité, qui est ouvert à tous les acheteurs publics ou exerçant des missions d'intérêt général au niveau du département de la Creuse.

Ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il déchargera ainsi ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés.

L'adhésion est gratuite et le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Naturellement, chaque adhérent au groupement n'utilise l'électricité qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global et reste maître de l'exécution de son marché.

Le syndicat départemental des énergies de la Creuse, pour constituer un groupement de commande, s'unit avec des personnes morales de droit public, pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Le groupement est constitué pour une durée illimitée, le SDEC en sera le coordonnateur, la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur.

Le conseil municipal a donné un accord unanime à monsieur le maire pour signer l'acte constitutif du groupement et a donné mandat au président du syndicat départemental des énergies de la Creuse pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante.



## Intervention auprès de l'association des maires en vue du maintien du SDEC

Il est évoqué l'éventualité de la suppression des syndicats départementaux d'énergie et le transfert de leurs compétences aux conseils généraux.

Considérant que le SDEC est un interlocuteur de proximité qui travaille en étroite concertation avec les communes dont il dépend, en assurant pour leur compte de nombreux services qu'elles ne pourraient pas prendre en charge toutes seules : travaux sur le réseau de distribution d'électricité, éclairage public, valorisation des énergies renouvelables, actions d'économies d'énergie, achats groupés d'électricité et de gaz...

Le réseau de distribution se développe et se modernise grâce à l'appui technique et financier du syndicat, dont les travaux réguliers complètent - et parfois remplacent - ceux du concessionnaire ERDF. Si la qualité de l'électricité distribuée jusque dans les plus petites communes en dépend, le maintien de cette capacité d'investissement, en cas de transfert de la compétence au département, représente à cet égard une très grande inconnue.

S'il faut supprimer les doublons et réduire le "mille-feuilles territorial", il ne faut pas se tromper d'objectif : le syndicat d'électricité dont la commune est membre regroupe l'ensemble des communes du département. C'est le résultat d'un travail de rapprochement entrepris de longue date, qui associe les territoires urbains et ruraux dans une logique d'entraide et de mutualisation exemplaires, en parfaite adéquation avec les objectifs de la réforme territoriale. Or le transfert de la compétence aux départements et aux intercommunalités urbaines risque de fragiliser cette solidarité entre territoires, qui se retrouveraient de facto coupés en deux.

Faut-il y voir le germe d'une remise en cause à terme de la péréquation qui fonde notre service public de l'électricité ?

L'électricité est une compétence du bloc communal à laquelle les élus sont fortement attachés. Il faut donc que l'AMF se mobilise pour éviter un véritable dessaisissement des communes et de leurs groupements, et qu'elle intervienne auprès des pouvoirs publics pour empêcher une telle évolution porteuse de déséquilibres territoriaux et contraire à l'intérêt général, pour des considérations - aussi légitimes soient-elles et que l'on peut parfaitement comprendre - liées d'abord et avant tout au devenir des départements.





### Renouvellement de convention de coopération entre le conseil général et la commune pour le développement de la lecture et la gestion de la bibliothèque communale

Après avoir pris connaissance de la typologie des bibliothèques et des services de la BDC et considérant que la bibliothèque communale dispose d'un local spécifique qui lui est réservé avec une ouverture tout public de trois heures par semaine, plus une ouverture aux scolaires de deux heures par semaine scolaire, encadrées par madame Guérot Monique, employée municipale, aidée de cinq autres bénévoles ; plus le portage d'ouvrages à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Le conseil municipal à l'unanimité a autorisé le maire à signer la convention d'engagement pour une bibliothèque communale de type « BM3 ».



### Recensement de la population 2015 : recrutement d'agents recenseurs

La commune est concernée par le recensement de la population en 2015 qu'elle est chargée d'organiser et de financer à l'aide de la dotation de l'état qui s'élève à 1,72 euros par habitant et 1,13 euros par logement.



M<sup>me</sup> Annick Beauchet, secrétaire de mairie, a été désignée comme coordonnateur et sera l'interlocuteur unique avec l'INSEE. Elle est pour cela déchargée d'une partie de ses fonctions pour exercer celles de coordonnateur et conserve sa rémunération habituelle.

Il a été décidé à l'unanimité le recrutement de deux agents recenseurs, en tant que non titulaires pour un besoin saisonnier, pour assurer du 15 janvier au 14 février 2015 la mission de recensement sur le terrain, rémunérés en fonction du nombre de questionnaires complétés.



### Motion de soutien : situation unités Altia limousines de La Souterraine et de Bessines

Au regard de l'historique du groupe Altia, né après une procédure de redressement judiciaire compliquée, et dont les repreneurs n'ont pas su ou voulu porter un projet industriel à la hauteur des enjeux, préférant les remontées de trésorerie à leur Holding et à leur SCI au développement et au renouvellement de l'outil industriel,

- . au regard de la situation actuelle des sites Limousin, revendus il y a peu pour l'euro symbolique à un groupe fantôme porté par des repreneurs peu scrupuleux, et dont le projet industriel était par là-même totalement inexistant,

- . au regard des nombreuses interrogations sur les pratiques de gestion que la période d'observation de la procédure collective est en train de mettre à jour,

- . au regard de l'importance socio-économique et stratégique que représentent les unités limousines de La Souterraine et de Bessines et dont le savoir-faire est reconnu par tous ainsi que la crédibilité, le professionnalisme, et l'implication très forte de ses salariés.

Le conseil municipal à l'unanimité demande que soit prolongée la période d'observation des sites d'Altia, afin que les employés de ces usines puissent continuer à démontrer à tous qu'ils sont viables et donc pérennes, que l'accent soit mis sur la recherche de vrais repreneurs industriels avec un projet à hauteur des enjeux, des richesses humaine et matérielle de ces sites et du défi industriel qu'ils représentent.



### Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer progressivement jusqu'en 2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses trente six milles adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations.

Le conseil municipal soutient à l'unanimité l'action de l'AMF.



### Classement de nouvelles communes en zone vulnérable : demande d'explications

En réponse à la condamnation européenne, la France projette d'étendre les zones vulnérables en 2015 pour éviter les sanctions financières.

L'expression "zone vulnérable" signifie vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole. Pour l'agriculteur, elle implique de nouveaux modes de fonctionnement plus contraignants.

Cette extension s'avère particulièrement dommageable dans le Limousin, compte-tenu de la taille de la plupart des exploitations d'élevage, qui ne pourront pas assumer le coût financier des mises aux normes nécessaires.

Une carte des communes en futures zones vulnérables est parue pour la Creuse. Jusqu'à aujourd'hui, le département n'avait pas de communes classées en zones vulnérables. Le nouveau classement proposé s'est fait sans aucune concertation avec la profession qui est dans l'incertitude des contraintes que ce classement va engendrer.

Aussi le conseil municipal à l'unanimité s'associe aux inquiétudes du monde agricole et demande que soient fournies des explications sur les modalités et les raisons qui ont conduit au classement des communes creuses en zones vulnérable et sur les contraintes qui en résulteront pour les exploitations.



### Affectation de la subvention accordée en 2014 au titre des amendes de police 2013

Lors de la réunion cantonale, les élus ont décidé que la part cantonale du produit des amendes de police serait répartie à égalité aux communes du canton soit une somme de 666,46 euros pour chaque commune. Cette contribution doit être affectée à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'utiliser ce montant pour l'acquisition de panneaux de signalisation routière et de peinture routière pour marquage au sol de bandes de sécurité dans le bourg.



### Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

La loi du 13 juillet 2006 porte engagement national pour le logement et les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants Cette disposition a été appliquée dans la commune par délibération du 21 septembre 2006.

La loi de finances pour 2013 a réduit la durée de la vacance nécessaire de cinq à deux ans.

Un logement vacant est un logement non habité et peu ou pas meublé, clos, couvert et pourvu d'éléments de confort minimum. La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonération et dégrèvement sauf en des conditions bien particulières de mise en vente ou location.

En cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Par quatorze voix pour et une abstention le conseil municipal a confirmé la décision d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.



### Réfection des murs de clôture du cimetière

Le projet de réfection des murs de clôture du cimetière peut bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R. de 35% du montant hors taxes



Par quatorze voix pour et une abstention le conseil municipal a accepté le projet. Compte tenu que la compétence de travaux sur le cimetière a été déléguée au SIERS, c'est le syndicat qui est chargé de

présenter le dossier aux services de la Préfecture et de réaliser les travaux suivant les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.



### Murs de l'annexe de l'auberge à restaurer

Par onze voix pour et quatre abstentions le conseil municipal a décidé la restauration des murs et la porte de l'annexe de l'auberge, en mauvais état. L'architecte des bâtiments de France a donné ses prescriptions et les travaux ont été confiés à l'entreprise Priant qui les réalisera dès que les conditions météorologiques seront adéquates.



### Demande de local par l'association communale de chasse agréée

Par courrier en date du 16 septembre le président de l'association communale de chasse agréée demande que soit étudiée la faisabilité d'octroi d'un local aménagé dédié à l'organisation des battues au grand gibier.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur le principe mais ne voit pas de disponibilité dans les bâtiments appartenant à la commune. Il est donc proposé qu'un terrain urbanisé mais suffisamment éloigné des habitations soit mis par convention à disposition de l'ACCA, à charge pour l'association d'y édifier un local et de prendre les abonnements aux réseaux, électricité notamment, étant entendu que la mise à disposition du terrain pourra prendre fin si la Commune a besoin du terrain.



### Extension électrique au hameau de Villemalard

Une demande de certificat d'urbanisme opérationnel relative à un terrain sis au hameau de Villemalard a été déposée en vue de la construction d'un pavillon.

Questionné sur la desserte électrique de ce projet, le SDEC informe que la commune ne dispose que d'une solution unique pour rendre possible l'opération, qui est de prendre en charge une quote-part des travaux d'extension aérienne du réseau sur environ quarante cinq mètres, d'un montant de 183,75 €TTC sur un coût total estimé de 3.052,35 €TTC

A l'unanimité le conseil municipal, considérant le coût modeste de la quote-part à charge du budget communal, que la demande de renseignements d'urbanisme vise à la construction d'une maison d'habitation, que ce projet participe à la vitalisation démographique de la commune, est d'avis favorable à la prise en charge de la quote-part communale pour l'électrification du terrain concerné, sous condition d'une construction effective de maison d'habitation.



# TARIFS POUR 2015



A part pour les tarifs de location de la salle polyvalente, le conseil municipal a voté à l'unanimité la reconduction des tarifs des services communaux aux taux de 2014.

## CONCESSIONS AU CIMETIERE ET SERVICES FUNERAIRES

### Concessions et renouvellement de concession

Concessions emplacements drainés 2<sup>ème</sup> agrandissement et neuf

	trentenaire	centenaire
6,25 m <sup>2</sup>	157.50 €	630.00 €
5,00 m <sup>2</sup>	136.50 €	546.00 €
3,00 m <sup>2</sup>	105.00 €	420.00 €

Concessions dans l'ancien cimetière drainé (1<sup>er</sup> agrandissement):

	trentenaire	centenaire
le m <sup>2</sup>	16.80 €	67.20 €

Concessions dans l'ancien cimetière non drainé :

	trentenaire	centenaire
le m <sup>2</sup>	8.40 €	33.60 €

### . Creusement de tombe

par un employé communal : ..... 220,00 €

### . Location du caveau communal

(en attente de construction d'un caveau dans le cimetière communal) :

Gratuit les six premiers mois, puis 51,00 € par mois à l'issue du sixième mois.

### . Concession de case de columbarium :

nouvelle concession et renouvellement

pour quinze ans : ..... 570,00 €

pour trente ans : ..... 1 000,00 €

### . Dispersion de cendres au jardin du souvenir :

taxe de ..... 30,00 €

## LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE ET PRET DE MATERIEL

### . Location salle

aux associations communales : ..... 42,80 €

utilisation privée : ..... 108,50 €

utilisation commerciale : ..... 174,00 €

caution : ..... 200,00 €

électricité : ..... 0,10 € / kw

. Prêt de tables : ..... 2,15 € la table

. Prêt de chaises : ..... 0,55 € la chaise

## SERVICES PERISCOLAIRES

### . Cantines scolaires du RPI

. Repas enfant régulier ..... 2,60 €

. Repas enfant non régulier ..... 3,12 €

. Repas adulte régulier ..... 4,60 €

. Repas adulte non régulier ..... 5,10 €

### . Garderie

- 0,87 € garderie matin ou soir

- 1,53 € garderie matin et soir

## SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

### Taxes et redevances votées par le Conseil municipal

#### . EAU

Abonnement annuel ..... 61,61 €

Consommation tranche de 0 à 100 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> ..... 0,797 €

Consommation tranche de 101 à 500 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> ..... 0,638 €

Consommation tranche de plus de 500 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> .. 0,372 €

#### . ASSAINISSEMENT

Redevance fixe annuelle ..... 15,30 €

Consommation tranche de 0 à 100 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> ..... 0,202 €

Consommation tranche de 101 à 500 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> ..... 0,138 €

Consommation tranche de plus de 500 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> .. 0,074 €

**FUITES D'EAU**  
(robinet, chasse d'eau, canalisation ou compteur gelé ...)



**AUTRE FUITE ...!**



Ces tarifs sont en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 6 août 2007 relatif au plafonnement de la part de la facture non proportionnelle au volume d'eau consommé qui, dans les communes rurales, doit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 être égal ou inférieur à 40% hors taxes pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par logement desservi :

. montant de la part fixe eau = 61,61 €  
. montant consommation pour 120 m<sup>3</sup> = 92,46 €  
. part de l'abonnement eau: 40 %

. montant de la partie fixe assainissement = 15,30 €  
. montant consommation pour 120 m<sup>3</sup> = 22,96 €  
. part de l'abonnement assainissement: 40 %

### Redevances recouvrées par l'Agence du Bassin Loire-Bretagne (voir magazine n° 43)

Redevance pour pollution de l'eau : ..... 0,240 € / m<sup>3</sup>

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (assainissement collectif) : .. 0,190 € / m<sup>3</sup>





## Création d'une régie de recettes pour la bibliothèque

La bibliothèque a besoin de procéder à des désherbages, qui servent à élaguer la collection de documents qui n'y ont plus leur place et actualiser les collections. Il permet aux bibliothécaires de veiller à la qualité de ce qui est offert au public plutôt qu'à la quantité.

Les livres retirés seront mis en vente et il est de ce fait nécessaire d'instaurer une régie de recettes.

A l'unanimité le conseil municipal décide, sous réserve de l'avis favorable du Receveur municipal, la création d'une régie de recettes pour la vente des ouvrages provenant des désherbages de la bibliothèque communale.



## Indemnités aux receveurs municipaux

Les fonctions de receveur municipal ont été exercées pour 2014 par monsieur Philippe Darbon du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février et par madame Ana-Sofia Leite-Costa en poste effectif depuis le 03 mars 2014.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'allouer l'indemnité de conseil au taux plein et au prorata de leurs durées de fonction pour monsieur Philippe Darbon et pour madame Ana-Sofia Leite-Costa.

Par contre, l'indemnité de budget n'est pas votée, considérant que ce sont les services du secrétariat de mairie qui préparent et réalisent ce document.



## AFFAIRES INTERCOMMUNALEMENT NOTRES

### Retrait de la commune de Vigeville du SIERS

Pour régulariser une anomalie datant de 2008, le comité syndical du SIERS du 17 décembre 2013 a autorisé la commune de Vigeville à se retirer du syndicat. Ce retrait est soumis à l'accord des adhérents du SIERS et le conseil municipal a accepté cette demande.

### Transformation du SIERS en un syndicat mixte d'aménagement durable : "Evolis23"

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 les nouveaux statuts du SIERS entrent en vigueur, le transformant en un syndicat mixte d'aménagement durable nommé "Evolis23". Le conseil municipal a accepté la transformation à l'unanimité.

### Refus de modification des statuts de la communauté de communes du Pays Dunois pour le retrait de la compétence « transport scolaire »

En raison de divergences avec le service du conseil général en charge notamment du règlement départemental du transport scolaire, la CDC du Pays Dunois a voté, par 23 voix pour et 8 voix contre ou abstention, la suppression dans ses statuts de la compétence transport scolaire du collège.



## AFFAIRES PATRIMONIALES

### Acquisition du terrain AM 262 à Madame Duchateau épouse Lagrange Cécile

Madame Duchateau épouse Lagrange Cécile a proposé de céder ce terrain de 2080 m<sup>2</sup> au prix de 1,00€/m<sup>2</sup>. A l'unanimité le conseil municipal a donné son accord en vue de la réalisation d'un aménagement de l'entrée du bourg. La transaction a été réalisée par acte en la forme administrative

### Demande d'aménagement de chemin rural

Une demande d'aménagement d'un chemin pour desservir un terrain AP n° 18, actuellement enclavé faute d'entretien du chemin, a été formulée. Le propriétaire de la parcelle AP n° 21 riveraine au chemin est d'accord pour l'abandon de terrain alors que l'autre propriétaire riverain, parcelle AP n° 17 fait des difficultés.

Le conseil municipal à l'unanimité a donné son accord pour favoriser l'accès à la parcelle enclavée, par dessouchement du chemin mais sans encaissement.

### Démolition de la maison du Puygerolles

Par délibération du 06 mai 2010, le conseil municipal avait sollicité l'incorporation dans le domaine privé communal de biens sans maître, immeubles situés à Puygerolles provenant de la succession Accolas. Cette procédure a été menée à terme.

Parmi ces immeubles figure un bâtiment sur la parcelle AO n° 9, ancienne maison d'habitation en très mauvais état qui porte atteinte aux constructions voisines. Le conseil municipal est d'avis favorable à la démolition du bâtiment pour assurer la sécurité des constructions voisines.

Décision qui doit être approuvée par une majorité des communes membres.

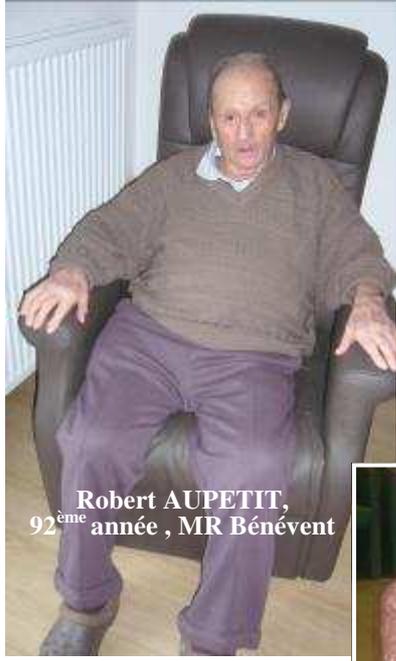
Considérant que la suppression de ce service de proximité serait source de désagréments pour les usagers amenés à être en relation directe avec les services éloignés du conseil général et, par conséquent, que l'organisation et la gestion du transport scolaire du collège doivent être assurées par des personnes soucieuses autant que possible du bien-être de la population desservie, que la proximité du service en est une condition primordiale, le conseil municipal refuse à l'unanimité cette suppression de compétence.

### Avis sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) de la comcom du Pays Dunois suite à l'entrée dans le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de Chambon Sainte Croix et Chéniers et à la dissolution du syndicat mixte des 3 Lacs

Le rapport de la C.L.E.C.T pour procéder à l'évaluation des charges transférées a été approuvé à l'unanimité



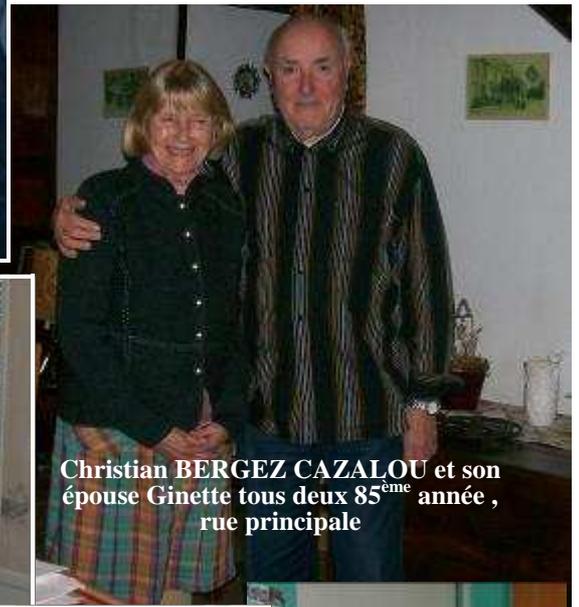
**au CCAS :  
Colis de Noël  
pour nos aînés**



**Robert AUPETIT,  
92<sup>ème</sup> année , MR Bénévent**



**Roland BARCAT, 82<sup>ème</sup> année et son  
épouse Renée 79<sup>ème</sup> année , Chabanne**



**Christian BERGEZ CAZALOU et son  
épouse Ginette tous deux 85<sup>ème</sup> année ,  
rue principale**



**Lucienne ARCIN  
87<sup>ème</sup> année ,  
MR Dun**



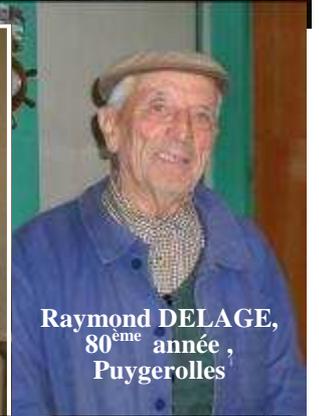
**Marcelle BERGEAT,  
91<sup>ème</sup> année , Lagemorin**



**Gilberte BONNET,  
89<sup>ème</sup> année , MR Bussièrre**



**M-Thérèse CHATEL,  
89<sup>ème</sup> année ,  
en famille  
à Aigurande**



**Raymond DELAGE,  
80<sup>ème</sup> année ,  
Puygerolles**



**Gaston ENIQUE 85<sup>ème</sup> année  
et son épouse  
Jeannine 83<sup>ème</sup> année ,  
Chabanne**



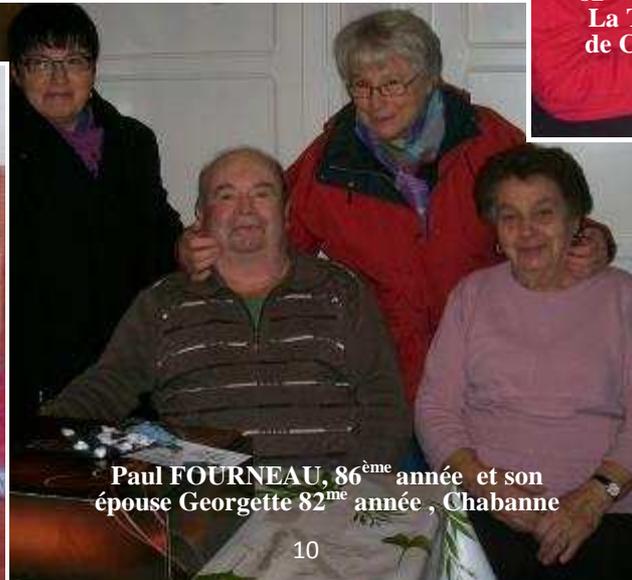
**Hélène CHÉNIER?  
82<sup>ème</sup> année ,  
Haut Nouzirat**



**Jeanne CHIROUX,  
82<sup>ème</sup> année ,  
La Tuilerie  
de Châtelus**



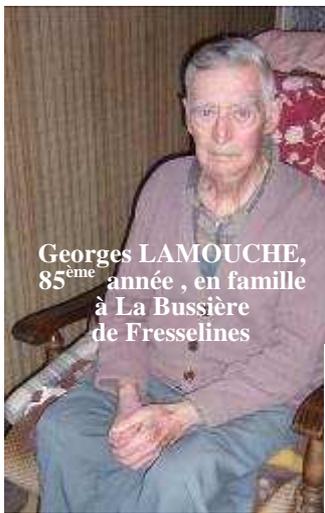
**Suzanne FOURNIOUX  
86<sup>ème</sup> année ,  
Les Termes**



**Paul FOURNEAU, 86<sup>ème</sup> année et son  
épouse Georgette 82<sup>ème</sup> année , Chabanne**



**Camille JARDINAUD  
90<sup>ème</sup> année ,  
Villemalard**



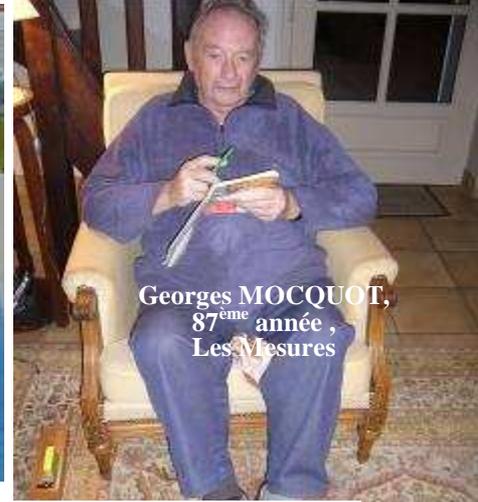
**Georges LAMOUCHE,**  
85<sup>ème</sup> année , en famille  
à La Bussière  
de Fresselines



**Denise LAVAUD,**  
92<sup>ème</sup> année ,  
rue principale



**Gilles LERAT,**  
82<sup>ème</sup> année , Terrassin



**Georges MOCQUOT,**  
87<sup>ème</sup> année ,  
Les Mesures



**Aimé DELAGE,**  
84<sup>ème</sup> année  
MR Dun



**Germaine NADAUD,**  
87<sup>ème</sup> année , Terrassin



**Jean PASQUIGNON,**  
86<sup>ème</sup> année  
et son épouse  
Monique  
81<sup>ème</sup> année ,  
Chabanne



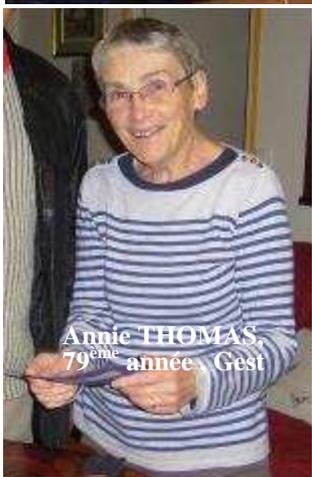
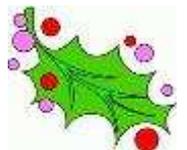
**René POUJOL,** 88<sup>ème</sup> année et son  
épouse Renée 83<sup>ème</sup> année , Bel Air



**André ROCHE,** 81<sup>ème</sup> année  
et son épouse Claudette 78<sup>ème</sup> année ,  
Chabanne



**Madeleine PÉRICAT,**  
82<sup>ème</sup> année , Châtelus



**Annie THOMAS,**  
79<sup>ème</sup> année , Gest

Ce sont quatre vingt-un colis, gourmands, ou odorants pour les pensionnaires en établissement de retraite, qui ont été offerts cette année à nos aînés de 78 ans et plus et distribués au cours d'une visite en duo par les membres du centre communal d'action sociale.

Tous ont reçu chaleureusement le présent et nombreux sont ceux qui ont demandé que leurs remerciements soient transmis aux enfants des écoles pour les jolies cartes confectionnées par les écoliers et jointes aux paquets.



**Simone THEILLOU,**  
Maire honoraire,  
86<sup>ème</sup> année ,  
rue de l'ancienne gare

## Bibliothèque communale



La bibliothèque communale de St Sulpice, forte de sa soixantaine de lecteurs, dont quarante sont emprunteurs réguliers, ouvre ses portes au public trois heures par semaine. L'inscription est gratuite.

Les deux classes de l'école continuent de se rendre à la bibliothèque. Nadine Loy et Marjorie Méa se relaient pour leur lire une histoire, moment privilégié que les enfants aiment particulièrement.

En 2014, 836 livres adultes et 850 livres enfants ont été empruntés, globalement cela fait une moyenne de 140 livres par mois !

Afin de faire de la place sur les rayonnages pour acquérir des nouveautés et alors qu'un stock important de livres ne pouvant plus être proposés aux lecteurs (doublons, usure, jaunissement, etc...) était entreposé au grenier de la mairie, une bourse aux livres d'occasion a été organisée les 15 et 16 novembre. Grâce à la centaine de visiteurs et aux 386 livres vendus, ce fût une réussite.

Le portage de livres au domicile des personnes en difficulté de déplacement, ponctuel ou permanent, est tout à fait possible. N'hésitez pas à en faire la demande.

Nous remercions particulièrement les généreux donateurs qui ont permis d'augmenter notre fonds de 188 livres en très bon état. Il s'élève désormais à 942 livres. Il faut y ajouter les 1200 prêts de la bibliothèque départementale (romans, documentaires, albums jeunesse, CD, etc... )

Un grand merci à toutes les bénévoles : Jeannette Barcat, Francette Desfougères, Michèle Dupoirier, Claudine Durand-Béguin, Monique Guérot, Claire Longine, Nadine Loy, Marjorie Méa et Annie Thomas. Merci également à Franck et Roland pour toute la manutention lors de la bourse aux livres.



Toute l'équipe de la bibliothèque vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

*Monique Guérot,  
responsable de la bibliothèque*

## Chorale Vocalise

Le 26 septembre 2014 au soir la chorale Vocalise produisait son répertoire de chants traditionnels et modernes à l'église sous la direction de Julien Reynaud.

Photographies Benoît Bochkoltz



# Concours communal de fleurissement 2014



Quelques fleurissements, de gauche à droite : Haut de page : Joyeux Sylvie rue de la couture, Bergeron Robert à La Barde, Frappat Gérard aux Vauxfouines  
Bas de page : Joyeux Jeanine à Montrignat, Bourliaud-Pasquignon à Laveaucoupet, Pasquignon Paulette à Chabanne

## Les bienfaits du jardinage

*Le jardin offre une qualité de vie qui n'a pas de prix et en posséder un est souvent considéré comme un privilège.*

*Le jardinage est la pratique, et parfois l'art, de semer, planter, maintenir les végétaux dans des conditions idéales pour leur développement. Cette pratique répond à un besoin d'esthétique et/ou alimentaire.*

*Le jardin : un lieu où l'on peut se ressourcer et qui procure au jardinier différentes joies. C'est le plaisir d'imaginer et de réaliser l'harmonie d'un paysage ou de permettre à la nature de s'exprimer.*

*Qu'il est gratifiant pour un jardinier de profiter du résultat de son travail; la tonte de la pelouse, les plantations de légumes ou de fleurs, le taillage des arbres ou encore le binage de légumes. Autant d'éléments qui apportent d'un point de vue médical, détente, diminution du stress, prévention de maladies cardiovasculaires mais qui permettent également d'améliorer nos capacités de résistance, de force, de souplesse et d'endurance.*

*Le jardinage, exercice physique de plein air, laisse gré à une création personnelle mais qui offre l'avantage d'être partagée collectivement, que ce soit avec ses enfants, petits enfants ou amis.*

*Bref, le jardinage est une activité à consommer sans modération.*

**Robert Dumoulin**

## Les résultats

### Balcons et terrasses

JOYEUX Sylvie (rue de la couture) .....	1 <sup>ère</sup>
BERGEAT Marcelle (Lagemorin) .....	2 <sup>ème</sup>
FOURNEAU Georgette (Chabanne) .....	3 <sup>ème</sup>

### Fenêtres et murs

PASQUIGNON Monique (Chabanne).....	1 <sup>ère</sup>
BERGERON Robert (La Barde) .....	2 <sup>ème</sup>

### Fermes

BOYER Paulette (Puyléger) .....	1 <sup>ère</sup>
AUDOUCET Monique (Le Chier) .....	2 <sup>ème</sup>
PASQUIGNON-BOURLIAUD (Laveaucoupet) ..	3 <sup>ème</sup>

### Pavillons avec enclos

WATSON Trévor - Hors classement	
LAUNAY Guy (Lagemorin) .....	1 <sup>er</sup>
FRAPPAT Gérard (Les Vauxfouines) .....	2 <sup>ème</sup>
PINGAUD Patrice (rue des fontenailles) ....	3 <sup>ème</sup>

### Jardins visibles de la rue

PERICAT Régine (Châtelus) .....	1 <sup>ère</sup>
JOYEUX Jeannine (Montrignat) .....	2 <sup>ème</sup>
PINGAUD Nathalie (Lagemorin) .....	3 <sup>ème</sup>

### Jardins peu visibles de la rue

PASQUIGNON Paulette (Chabanne) ....	1 <sup>ère</sup> ex aequo
BARCAT Jeannette (Laveaucoupet) ....	1 <sup>ère</sup> ex aequo
MULLER Lilliane (Rte Chaumes) .....	2 <sup>ème</sup>
ROCHE André (Chabanne) .....	3 <sup>ème</sup>

### Parcs et jardins

LOY Nadine (Les Villards) .....	1 <sup>ère</sup>
PIFFETEAU Jacques (Le Courtioux) .....	2 <sup>ème</sup>
PARINAUD Charles (Les Mesures) .....	3 <sup>ème</sup>

Les fleurissements des membres du Jury sont hors concours: M<sup>mes</sup> et M<sup>s</sup> Dumoulin Robert, Ballereau Marc, Debliqui Marie-Paule, et Marot Monique



*Il a eu lieu à l'église du 5 au 8 août 2014  
Marie-Madeleine Duchier vous communique l'article paru  
dans le quotidien « La Montagne »  
le 04 août 2014, suite à entrevue en son domicile :*

## Stage public de formation vocale



"A 79 ans, Marie-Madeleine Duchier a su conserver une voix « qui ne chevrote pas »"

Photo Michèle Delpy - La Montagne

**" Marie-Madeleine Duchier a retrouvé le village de son enfance. Autour d'elle, le chant est omniprésent. Une passion qu'elle ne cesse de transmettre.**

Une mélodie enchantée s'échappe d'une demeure de Saint-Sulpice-le-Dunois. À l'intérieur, face au piano, Marie-Madeleine Duchier répète ses gammes. Sa voix, magistrale, accompagne ces douces notes de piano, cheminant ainsi au travers des prairies dunoises. Qui pourrait dire que cette charmante dame, au sourire éclatant, entame sa quatre-vingtième année ?

L'amour pour la mélodie a conquis très tôt l'artiste. « C'est le boulanger du village qui m'a poussée à chanter la première fois. Je devais avoir cinq ans. Quand le rideau s'est ouvert, j'ai vu tous ces yeux me fixer : j' ai tout de suite aimé ça », se souvient-elle. Durant la discussion, le chuintement de son élocution ne parvient pas à cacher sa vie parisienne. Mais Marie-Madeleine a gardé les pieds sur terre. Cette terre « nourricière n'est pas dangereuse » fait-elle remarquer. Alors chaque année, profitant du calme creusois pour se reposer, la chanteuse organise des « stages de formation vocale ».

**Savoir exploiter au mieux les capacités de son corps**

Selon elle, « les professeurs de chant sont parfois d'excellents musiciens, mais de piètres techniciens pour la voix. Avez-vous déjà vu un manchot être professeur de piano ? Moi, à vingt ans, j'ai failli perdre ma voix » signale-t-elle dans un regard encore effrayé. Car la mélodie, et le chant en particulier, est tout pour Marie-Madeleine. Il lui a fallu du temps avant de refaire surface. Des mois et des années de

" ENCHANTEUSE. Marie-Madeleine Duchier distille, sans compter, la technique vocale à toutes les générations

### Les pieds sur terre et la voix bien en l'air "

remise en question. « La psychanalyse m'a sauvée » souffle-t-elle. D'autres, diront que c'est son mari, *André Michel* <sup>(1)</sup>, qui l'a remise à flot. Qu'importe. Son psy est aussi son mari. Marie-Madeleine a repris confiance en elle. Le travail d'introspection lui a permis de retrouver ses octaves qu'elle avait perdues un temps. À ce moment la jeune femme n'avait pas encore trente ans, mais s'est vite rendu compte des capacités vocales offertes par Dame Nature. Elle parle de « don divin » en évoquant la musique. C'est vrai que la divinité n'est pas loin quand on entend la chanteuse. « Mon travail personnel est une chose, mais j'ai surtout rencontré Nick ». Nick, c'est Nicolas Tzico. Un professeur de chant appelé Maître par tous ses élèves. Il l'a conseillée durant quatre ans. « Il m'a dit un jour : tu souris, tu ne bouges pas – à l'image du paradoxe du Comédien de Diderot – chante comme l'enfant pleure ». Surprise, la chanteuse, à force de travail, est parvenue à retrouver l'instrument le plus léger au monde : sa voix.

**« Les jeunes parlent trop vite : ils ne savent pas respirer »**

Sa carrière, Marie-Madeleine l'a passée entre Paris et les grandes salles de concerts européennes. Si, aujourd'hui, elle ne se produit plus, elle reste toujours hyperactive. Elle dispense chaque semaine des cours à l'association philotechnique de Paris. « Pour les plus jeunes, je propose des cours de déclamation. Cette nouvelle génération parle tellement vite qu' ils ne respirent plus » note-t-elle d'un ton presque indigné ! Ses cours sont adaptés à chacun des élèves : « J'en fais une priorité. Certains chanteurs, surtout les hommes, cherchent à faire de la voix. Mais non ! Il ne faut pas forcer ! Le chant vient des tripes » martèle-t-elle avec passion. Avant de rejoindre son piano, Marie-Madeleine lance un regard aux vaches du pré voisin. « Regardez, quand elles beuglent, elles chantent ! C'est simple : tout vient des flans ».

**Olivier Ceyrac  
guerret@centrefrance.com "**

(1) NDRL : l'article mentionnait par erreur le nom de Robert



Onze participants au stage complet de trois jours, dont une écolière, trois pour une journée, sans oublier trois auditeurs, durant la session 2014.

Accompagnement au piano par Jeyran GHIAEE

Photos Géraldine LeRoy, stagiaire



# Du Côté de l'École A St Sulpice



Trois nouveautés à la rentrée pour les élèves de St Sulpice:

► d'abord une nouveauté matérielle, le préau de l'école a été fermé durant les congés d'été, il offre ainsi une surface d'activités physiques bien à l'abri des intempéries

► ensuite une nouveauté dans le personnel, Marie-Christine Léseau qui intervient auprès des enfants pour l'organisation des descentes et montées de cars et la garderie du soir

► enfin une nouveauté dans les activités quotidiennes dont certaines sont pratiquées avec d'autres personnes que la maîtresse durant les temps périscolaires des après-midi du mardi et du vendredi



Cahier de vie des GS CP :

NOVEMBRE : C'est l'Automne !

Télévision : cadeau de Noël 2013

Nous avons utilisé pour la première fois le téléviseur offert pour Noël et récemment installé dans la nouvelle salle de motricité. Nous avons partagé un moment avec la classe des petits devant le film des « alphas », outil pédagogique destiné à l'apprentissage de la lecture.

## Effectifs du RPI à la rentrée de janvier 2015:

### A l'école de St Sulpice le Dunois

Classe de Marina Tirvilliot .....	3 TPS
.....	7 PS
.....	9 MS
Classe de Sophie Marcillat .....	11 GS
.....	8 CP

### A l'école de La Celle Dunoise

Classe d' Aurélie Le Bras .....	10 CE1
.....	7 CE2
Classe de Bénédicte Duqueroix .....	6 CM1
.....	12 CM2

Soit un effectif total de 73 élèves, dont 51 Sulpiciens, 17 Cellois, 2 enfants de Villard et Busière qui ont des attaches à St Sulpice et 3 de Villard et Grand Bourg qui ont des attaches à La Celle





**SAPIN DE NOEL :** Mercredi 10 décembre, nous avons décoré le sapin de notre classe.

**NOËL ECOLES DU RPI :** Lundi 15 décembre, nous avons fêté Noël avec les camarades de la Celle-Dunoise. Le matin, nous avons assisté à un spectacle de la Compagnie Taïko, nous avons déjeuné avec les grands à la cantine, nous avons chanté puis nous avons appelé le Père Noël : il nous a apporté des cadeaux. Enfin, nous avons partagé un goûter.



Comme chaque année, nous avons fabriqué des cartes de vœux aux personnes âgées, pour accompagner le colis distribué par la commune.





**Confection de petits sablés**  
Les plus petits ont mélangé et pétri



**activités périscolaires**

Les plus grands ont étalé et découpé la pâte avant de la cuire



Chacun est parti avec quelques biscuits bien enveloppés dans un joli étui.

## A La Celle

*L'équipe pédagogique est une nouvelle fois entièrement renouvelée :*

*Mme Aurélie Le Bras, Directrice, a en charge la classe de CE*

*Mme Bénédicte Duqueroix a en charge la classe de CM*

*Toutes deux sont sur un temps partiel, Mme Aurore Gazonnaud assure le remplacement*



Au cours du premier trimestre les activités périscolaires se sont déroulées autour de l'anglais avec Angela Hammond puis de la cuisine avec Marine Fleurat

## Dans les assiettes aux cantines scolaires

Le jeudi 27 novembre et le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014, les élèves fréquentant les cantines scolaires du R.P.I. de St Sulpice le Dunois et La Celle Dunoise ont découvert pour la première fois dans leurs assiettes du steak et pot au feu provenant de la Ferme des Rateries sur St Sulpice, tenue par Georges Devaux et engagée en agriculture biologique. Nous continuons toujours à travailler avec Jean-Marie Baraille, artisan boucher à Dun.

Les circuits courts sont principalement valorisés comme les fruits et légumes où les commandes sont passées directement chez Carrière épicier à St Sulpice et Mulhem épicier à La Celle. Les pommes de terre sont achetées auprès du GAEC Débrosse de La Brugère et le pain est fourni par l'artisan boulanger Dallot, le Fournil Dunois à Dun.

Le but est d'organiser certains circuits courts, de sensibiliser les jeunes à la qualité de l'alimentation proposée en restauration collective, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de valoriser les matières premières issues de nos territoires.

**Magali Grenier, adjoint administratif en charge des menus des cantines scolaires**

← *Durant la semaine du goût, les deux écoles ont préparé une journée du goût qui a rassemblé tous les élèves à St Sulpice, dans les locaux scolaires, classes et préau ainsi que dans la salle de réunion de la mairie. Des ateliers ont été tenus par les parents, l'ATSEM et les enseignants qui ont pris en charge à tour de rôle les petits groupes d'élèves toutes classes confondues. Aliments à retrouver par l'odeur ou le toucher, découverte gustative des jus de fruits et légumes, de soupe et confiture de châtaignes ..., découverte des composants de pâtisseries aux fruits.*



## Entrée en vigueur du principe « le silence vaut acceptation ».

**La réforme est entrée en vigueur le 12 novembre 2014 pour l'État et ses établissements publics. Dans un an, le 12 novembre 2015, elle s'appliquera aux collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale.**

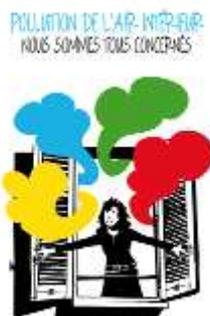
Conformément à la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, la règle selon laquelle le silence gardé par l'administration sur une demande vaut acceptation, est entrée en vigueur pour l'Etat et ses établissements publics le 12 novembre 2014. La règle ne s'appliquera aux collectivités territoriales, à leurs établissements et aux autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif qu'à compter du 12 novembre 2015. En règle générale désormais, si l'administration n'a pas répondu à la demande d'un citoyen au bout de deux mois, cela signifie que cette demande est acceptée.

**Le "silence valant accord" se substitue à la règle du "silence valant rejet", vieille de cent cinquante ans. Désormais, c'est l'absence de réponse de l'administration qui est créatrice de droits.**

**Attention**, il y a intérêt à bien connaître les procédures éligibles à cette nouvelle règle car il existe des cas dans lesquels le silence de l'administration continue à valoir décision de rejet de la demande ou dans lesquels le délai de deux mois est étendu, parfois même raccourci. Trois décrets du 23 octobre 2014 précisent ces exceptions pour le ministère de la Justice.

Destinée à l'information du public, une liste des procédures pour lesquelles la règle du « silence vaut acceptation » est publiée sur le site Légifrance.

Voir aussi la page des services de l'État dans la Creuse : <http://www.creuse.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse/Communiqués-de-presse/Le-silence-de-l-administration-vaut-accord>



### Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion, tout particulièrement pendant la période de chauffage.

Aérez au moins dix minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus :

[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)



**Monoxyde de carbone : un gaz inodore, toxique et mortel !**

**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès par an.**

Il peut être émis par tous les appareils à combustion.

TROIS GESTES SIMPLES PERMETTENT DE CHANGER D'AIR.

1. AÉRER

2. VENTILER

3. IDENTIFIER ET AGIR SUR LES SOURCES DE POLLUTION



## Cueillette des jonquilles sauvages



Réglementation permanente de la cueillette des jonquilles sauvages et interdiction de leur vente dans le département de la Creuse

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011045-01 du 14 février 2011 et afin de préserver cette espèce végétale, la cueillette de la jonquille sauvage (*Narcissus pseudonarcissus* L. Jonquille) doit répondre aux dispositions suivantes :

- la cueillette des hampes fleuries n'est possible qu'à raison d'un bouquet de dix tiges par personne ;
- la cueillette des fleurs en boutons est interdite ;
- la cueillette des feuilles est interdite ;
- le prélèvement des bulbes est interdit.

Par ailleurs, la vente des fleurs ou bulbes de jonquilles sauvages est interdite, en tout temps, sur l'ensemble du département de la Creuse.

Ces dispositions ont été prises pour mettre fin aux excès constatés dans le passé et dont le renouvellement pourrait être de nature à fragiliser la présence de cette espèce végétale inscrite sur la liste des espèces végétales protégées fixée par l'arrêté ministériel du 13 octobre 1989 modifié.

Les infractions aux dispositions précitées sont passibles de peines prévues pour les contraventions de quatrième classe.

### VARIATION DE L'INDICE DES FERMAGES

applicable pour les échéances annuelles du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015 :  
⇒ + 1,52 %

## Mise en garde : Démarchage pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Le Préfet appelle à la vigilance les consommateurs faisant l'objet de démarchage à domicile en matière d'énergie renouvelable et plus particulièrement pour l'installation de panneaux photovoltaïques à laquelle peut être associée une autre installation (ex: ballon pour production d'eau chaude).

Plusieurs sociétés situées hors du département de la Creuse, procèdent à du démarchage chez les particuliers et utilisent des pratiques commerciales trompeuses aboutissant à la signature d'un bon de commande d'un montant souvent supérieur à 20 000 € avec crédit à l'appui pour un total de remboursement d'environ 28 000 €.

Ces sociétés mettent en avant oralement le crédit d'impôt, les subventions de l'État et le rachat de l'électricité pour faire croire qu'au final le remboursement de la mensualité du crédit sera pris quasi totalement en charge grâce à ces financements.

Ce n'est jamais le cas, la production d'électricité étant toujours sur-évaluée et les subventions étant également en deçà des montants annoncés.

Il convient donc d'être très attentif lorsque l'on fait l'objet d'un démarchage à domicile, les paroles n'ayant aucune valeur et seuls les éléments repris sur le document signé faisant foi. Dès que l'on a apposé sa signature, le contrat est conclu et vaut engagement de chacune des parties.

Par ailleurs, la pose des panneaux sur votre toiture doit faire l'objet d'une autorisation préalable au titre du Code de l'Urbanisme (déclaration préalable). Les délais d'obtention de cette autorisation peuvent être relativement longs, en particulier si votre maison est située en abords de monument historique. Sachez enfin que les travaux ne doivent pas commencer avant d'avoir obtenu cette autorisation.

Un achat doit toujours être réfléchi d'autant plus quand son coût est conséquent.

Si vous pensez avoir été victime de démarchage frauduleux contacter immédiatement le service suivant :

DDCSPP de la Creuse :  
1 place Varillas – BP 60309 – 23007 Guéret cedex  
Horaires d'ouverture au public :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, les services de la mairie vous remettront une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**Pour toutes questions :**

Centre du service national  
88, rue du pont Saint Martial  
87000 LIMOGES  
téléphone : 05.55.12.69.92  
courriel: [csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr)  
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)



*Cette année, le recensement se déroule à Saint-Sulpice-le-Dunois, du 15 janvier au 14 février 2015.*

*Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !*



Armelle Gaume



Magali Grenier

*Agents recenseurs*

### *Le recensement, c'est utile à tous*

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

### *Le recensement, c'est simple :*

*pas besoin de vous déplacer*

Une des deux agents recenseurs recrutées par la commune, Armelle Gaume ou Magali Grenier, se présentera chez vous, munie de sa carte officielle. Elle vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Elle peut vous y aider si vous le souhaitez. Elle viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

### *Le recensement, c'est sûr :*

*vos informations personnelles sont protégées*

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

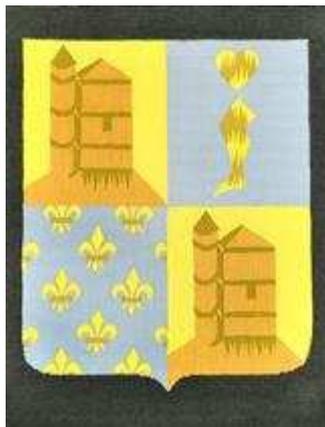
*Pour plus d'informations, consultez le site internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)*

Annick Beauchet, secrétaire de mairie, est le coordonnateur chargé d'organiser les opérations de recensement dans la commune qui seront supervisées par Catherine Dutheil-Dome de l'INSEE

*Infos pêle-mêle ... suite*

# Élections 2015

## départementales



La réforme de 2010 avait créé un nouvel élu, le conseiller territorial, devant siéger à la fois au conseil général et au conseil régional. Ces dispositions ont depuis été supprimées.

La loi du 17 mai 2013 modifie le calendrier électoral et réforme le mode de scrutin des élections cantonales, rebaptisées "départementales".

Au Conseil général - départemental - de la Creuse, les sièges des élus sont habillés en tapisserie d'Aubusson, chacun arborant le blason de son chef-lieu de canton. Ci-dessus celui de Dun-le-Palestel.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux, élus pour une durée de six ans. Ils seront désormais renouvelés en intégralité.



### Un redécoupage général des cantons par décrets en Conseil d'État a été effectué.

Par décret n° 2014 - 161 du 17 février 2014, le département de la Creuse, qui comptait vingt-sept cantons depuis 1973, est réduit à quinze cantons à la suite de ce redécoupage

### Les élections départementales auront lieu dimanche 22 et dimanche 29 mars 2015 .

Pour chaque canton, un binôme femme-homme est élu au scrutin majoritaire à deux tours. Si la majorité n'est pas obtenue au premier tour, le binôme peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits ou, si moins de deux binômes atteignent ce seuil, les deux binômes arrivés en tête.

Les suppléants du binôme candidat doivent également être en binôme femme-homme

CANTONS	POPULATION	CANTONS	POPULATION
AHUN	7232	FELLETIN	6697
AUBUSSON	9708	GOUZON	9655
AUZANCES	8203	GRAND-BOURG	7301
BONNAT	7450	GUÉRET -1	9386
BOURGANEUF	6853	GUÉRET -2	9643
BOUSSAC	6625	SAINT-VAURY	9554
DUN-LE-PALESTEL	8337	LA SOUTERRAINE	9650
EVAUX LES BAINS	6735	Total Creuse	123029

## régionales



La Creuse va faire partie de la grande région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

Depuis les lois de décentralisation de 1982, la France comptait vingt-deux régions.

Le vote sur la réforme territoriale est intervenu le 25 novembre à l'assemblée nationale.

La carte à treize régions a été adoptée.

Suite à la réforme des collectivités territoriales, les Français éliront leurs représentants régionaux en fin d'année 2015 (\*).

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans. Par mesure transitoire, leur mandat sera de quatre ans pour les élus de 2010.

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel. Les listes, qui doivent comporter autant de femmes que d'hommes, sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre les départements constituant la région afin de rapprocher les élus du citoyen. Le nombre de sièges attribué à chaque département est proportionnel à sa démographie.

A noter que le nombre de conseillers régionaux est inchangé.

(\* Par la suite, les régionales devraient être organisées en même temps que les départementales.



Le SIARCA est composé des communes de Bonnat, Chéniers, Nouzerolles, Chambon-Sainte-Croix, Linard, Malval, Champsanglard, le Bourg d'Hem, La Celle Dunoise, Saint-Sulpice-le-Dunois, Maison-Feyne, Villard, Fresselines et Crozant.

Sur le bassin versant de la Petite Creuse un programme de travaux a été réalisé. Ce dernier va être mis à la consultation, lors d'une enquête publique début 2015. Les communes de Fresselines, Bonnat, Chéniers, Nouzerolles, Chambon-Sainte-Croix, Linard et Malval sont concernées.

Dans les mêmes objectifs, le SIARCA souhaite réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin de la Creuse sur les communes de Champsanglard, le Bourg d'Hem, La Celle Dunoise, Saint-Sulpice-le-Dunois, Maison-Feyne, Villard, Fresselines et Crozant.

Pour ceci, une étude diagnostic des cours d'eau est indispensable. Compte tenu du linéaire important, cette étude ne peut pas concerner l'ensemble des cours d'eau du bassin.

Au préalable, le SIARCA, en partenariat avec la cellule d'assistance et suivi technique à l'entretien des rivières (ASTER) du conseil général de la Creuse et de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique a dû présélectionner des affluents de la Creuse pour l'étude en fonction des connaissances du territoire.

Pour la commune de Saint-Sulpice-le-Dunois, en plus de la Creuse, les ruisseaux de Grand Prat, de la Chassidouze, d'Isles, de Champotier et le ruisseau de Rongère ainsi que leurs affluents.

Cette étude diagnostic a comme objectif d'établir un programme de travaux sur cinq ans en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et des zones humides. Dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatique (CTMA), ces travaux pourront être subventionnés par des financeurs publics : l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil régional du Limousin et le conseil général de la Creuse.

Afin d'agir sur une entité hydrographique cohérente pour les financeurs publics, en d'autre terme sur la totalité du bassin versant « Creuse Aval », l'étude est réalisée en partenariat avec la communauté d'agglomération du grand Guéret.



Fin juin le bureau d'études a été choisi : Impact Conseil en co-traitance avec Eau Méga et la Maison de la Pêche de la Corrèze. Une première réunion du comité de pilotage, où le bureau d'études a expliqué la méthodologie pour réaliser l'état des lieux des cours d'eau des zones humides et des plans d'eau, a eu lieu fin septembre. Mi-octobre, le bureau d'études a commencé les prospections de terrain. Actuellement, il a presque parcouru la totalité des cours d'eau sélectionnés du territoire du SIARCA.

Début 2015, le bureau d'étude restituera l'état des lieux. L'élaboration du programme de travaux, en concertation avec les membres du comité de pilotage, pourra alors démarrer.



photos du ruisseau de Champotier  
- lors de la pêche électrique prévue dans le cadre de l'étude  
- lors de la prospection par le bureau d'études pour le diagnostic

**Céline MEUNIER**  
Chargée de missions Eau  
Technicienne Médiatrice de Rivière SIARCA  
CPIE des Pays Creusois  
16, rue Alexandre Guillon  
23000 Guéret



CENTRE PERMANENT  
D'INITIATIVE POUR  
L'ENVIRONNEMENT



SIARCA  
Mairie, 6 rue Maurice Rollinat - 23450 Fresselines  
Tél. fixe : 05 55 61 95 87 (technicien)  
Tél. portable : 05 55 89 70 46 (secretariat)  
Président : Bruno DARDAILLON  
Courriel : cmeunier@cpiepayscreusois.com

# Les piles, déchets toxiques : faites le bon choix !



## Piles jetables ou rechargeables ?

Il existe sur le marché des piles jetables et des piles rechargeables plus respectueuses de l'environnement car ayant une durée de vie plus longue. Lors de vos achats, privilégiez les piles rechargeables, un peu plus cher à l'achat, mais moins onéreuses au final dans la durée.

## Les piles sont-elles toxiques ?

Les piles usagées représentent des déchets toxiques (contenant lithium, mercure, zinc...) si elles sont jetées dans le bac d'ordures ménagères ou dans la nature. Il existe une filière spécifique de retraitement des piles usées portée par l'éco-organisme ECOPILE.



## Les piles jetables le sont, mais où ?

Une seule destination : les bornes à piles présentes à côté de chaque colonne à verre du SIERS, dans les huit déchèteries du syndicat, ou dans les supermarchés.

*Estelle DEBOMY, responsable communication, 05 55 89 86 12  
Les Grandes Fougères - 23300 NOTH*



*Suite à l'arrêté préfectoral n° 2014-331-02 portant modifications statutaires du SIERS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SIERS, ex syndicat intercommunal d'équipement rural de la Souterraine, devient un syndicat mixte d'aménagement durable nommé*

## « Evolis 23 »

### COMMUNAUTE DE BRIGADES DE PROXIMITE DE LA SOUTERRAINE :

#### Fonctionnement de la brigade de Dun le Palestel

Je profite de la place qui m'est accordée dans ce magazine pour vous présenter le fonctionnement de la gendarmerie sur notre territoire. Depuis 2003, les brigades se sont regroupées en communautés de brigades (COB) afin de mutualiser les effectifs. Les brigades de Dun le Palestel, Le Grand Bourg et La Souterraine ne forment maintenant plus qu'une seule entité, la communauté de brigades de La Souterraine. Commandée par le Lieutenant Mestre, elle compte vingt-cinq personnels et travaille sur la globalité du territoire des trois cantons. La gendarmerie de Dun le Palestel conserve toutefois son existence, les gendarmes y vivent et y travaillent au quotidien.

Si vous faites appel à la Gendarmerie, vous rencontrerez indifféremment un militaire d'une des trois brigades.

L'accueil du public est assuré les lundi et jeudi matin à Dun, tous les jours à La Souterraine.

Vos appels téléphoniques sont réceptionnés localement de 08h à 19h, puis au centre opérationnel de Guéret durant la nuit. En cas d'urgence, une borne d'appel située devant chaque brigade vous met en relation avec un gendarme.

#### Conseils aux personnes âgées

Les seniors sont trop souvent victimes de la ruse de personnes malveillantes.

- ◇ Gardez toujours le contact avec des personnes à même de vous assister.
- ◇ Laissez votre porte fermée à clé, demandez une carte professionnelle ou un justificatif de mission aux professionnels qui se présentent. Les démarcheurs n'ont pas le droit d'exiger un paiement ou de commencer des travaux avant quatorze jours, vous avez ce délai pour vous rétracter.
- ◇ Ne signez jamais un document seul, faites vous assister par quelqu'un de votre entourage.
- ◇ Enfin, si vous allez sur internet, ne répondez jamais à un courrier électronique vous demandant vos coordonnées bancaires ou les références de vos moyens de paiement, effacez tout courrier suspect, ne réalisez vos achats que sur des sites de confiance.



**Horaires, brigade de Dun le Palestel :**  
Lundi, de 08h à 12h et de 14h à 18h.  
Jeudi, de 08h à 12h  
Tél. 05.55.89.00.18

*Adjudant-chef Sylvain Piot  
Commandant de la brigade de  
Dun-le-Palestel*

# Consultation du public sur l'eau



## L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Le bon état des eaux douces, des milieux marins et la gestion des inondations sont des objectifs nationaux et européens. Pour les atteindre, des plans de gestion sont en cours d'élaboration et nous souhaitons avoir votre avis sur ces projets.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les plans de gestion des risques d'inondation seront adoptés fin 2015 et en place dans chaque bassin hydrographique de 2016 à 2021.

Sur le littoral, ce sont les plans d'actions pour le milieu marin qui définiront des actions pour un bon état écologique des eaux marines.

Ces documents sont importants car ils définissent, pour les années à venir, les objectifs à atteindre sur chaque territoire.

Cette consultation nationale vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Nous avons tous un rôle à jouer pour l'eau,

*Votre avis compte !*

Répondez en ligne sur

[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)



## Du bassin Loire-Bretagne aux enjeux nationaux donnez aussi votre avis!

### Une consultation nationale sur l'eau

L'ensemble de la population française est consulté sur les actions pour l'eau. Comme les problèmes ne sont pas les mêmes selon les zones géographiques, chaque bassin a élaboré son plan de gestion des eaux (Sdage) et son plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour répondre à ses propres enjeux.

### Une consultation pour qui, pourquoi ?

#### Sur quoi donner votre avis ?

Les projets de plans de gestion des eaux et des inondations du bassin Loire-Bretagne

- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesures associé
- le plan de gestion des risques d'inondation

Ces documents s'appliqueront pour 2016 à 2021.

#### Qui vous consulte ?

Le comité de bassin et l'État élaborent ces plans de gestion et souhaitent connaître votre avis avant de les adopter définitivement.

Le comité de bassin est le « parlement de l'eau » qui réunit les représentants de l'État, des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et des associations à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

#### Qui peut répondre ?

Tous les habitants du bassin.

Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs identifié.

#### À quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter leurs propositions.

Comité du bassin Loire-Bretagne  
Agence de l'eau - 9 avenue de Buffon  
45063 Orléans cedex2



### Des actions pour le milieu marin

Dans chaque sous-région marine, un plan d'actions pour le milieu marin est proposé par l'État pour présenter ou reconquérir le bon état des eaux marines d'ici à 2020. Cet objectif découle de la directive européenne cadre stratégie pour le milieu marin adoptée en 2008. Vous êtes aussi consultés sur ces plans d'actions.

Donnez votre avis sur...

[www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr)



Infos pêle-mêle ... fin



*Le 11 novembre 2014, 96<sup>ème</sup> commémoration de l'Armistice de 1918 mettant fin à la première guerre mondiale*



## Le devoir de mémoire

La cérémonie a débuté au village de Chabanne. Elle s'est poursuivie devant le monument du bourg pour se terminer autour d'un pot d'honneur à la salle polyvalente.



↓ A Chabanne, la stèle sur laquelle les habitants du village ont fait graver les noms de leurs morts au combat. La croix située sur le site a également été restaurée. ↓



## 2014 : l'année de l'aboutissement des projets

### Le parc d'activités de Chabannes

 La Communauté de Communes du Pays Dunois investit dans le PARC D'ACTIVITES DE CHABANNES

Avec la participation de :

**Terrains disponibles pour vos implantations artisanales et commerciales : 5 € le m<sup>2</sup>**

**Contactez le : 05.55.89.12.03**  
Le plan est figuré à titre indicatif sans valeur contractuelle



Dès 2008 la communauté de communes a souhaité se doter d'une zone d'activités artisanales et commerciales. Une réserve foncière de neuf hectares a ainsi été progressivement constituée sur les communes de Dun et St Sulpice, route de Guéret, en limite de l'agglomération de Dun.

La zone est aujourd'hui aménagée sur la moitié de sa superficie. Cette première tranche comprend neuf lots de surfaces variables et adaptables. Une attention particulière a été portée à l'aspect paysager et une charte de qualité environnementale a été financée à 80% par la région.

Le projet est subventionné à hauteur de 58%. Le reste à charge de la comcom ressort à 403.146 €.

### L'Hôtel Lépinat, Centre d'interprétation à Crozant.

Certains projets demandent des années de travail avant d'aboutir, au regard de leur complexité mais aussi de la recherche des financements. Ce fut notamment le cas de la transformation de l'ancien Hôtel Lépinat, acquis en 2008, en Centre d'Interprétation des Peintres de la vallée de la Creuse. L'« Hôtel Lépinat – Guillaumin et les peintres de la vallée de la Creuse » a ouvert ses portes le 14 juin 2014, après des années de recherches documentaires et de travail avec les musées, les associations locales, des experts locaux et extérieurs, suivies d'un an de travaux de réhabilitation et d'aménagement scénographique. Ce laborieux travail permet aujourd'hui au visiteur de s'imprégner de l'univers pictural de la vallée à l'époque des peintres impressionniste et post impressionniste.

Outre l'ouverture au grand public, un travail de partenariat a été mené avec l'éducation nationale, afin d'accueillir des scolaires tout au long de l'année.

L'établissement est géré en direct par la communauté de communes.

L'opération a été subventionnée à hauteur de 76,16%. Le reste à charge de la comcom est de 352.862 €.



### Le dojo aménagé dans les locaux de La Palestel



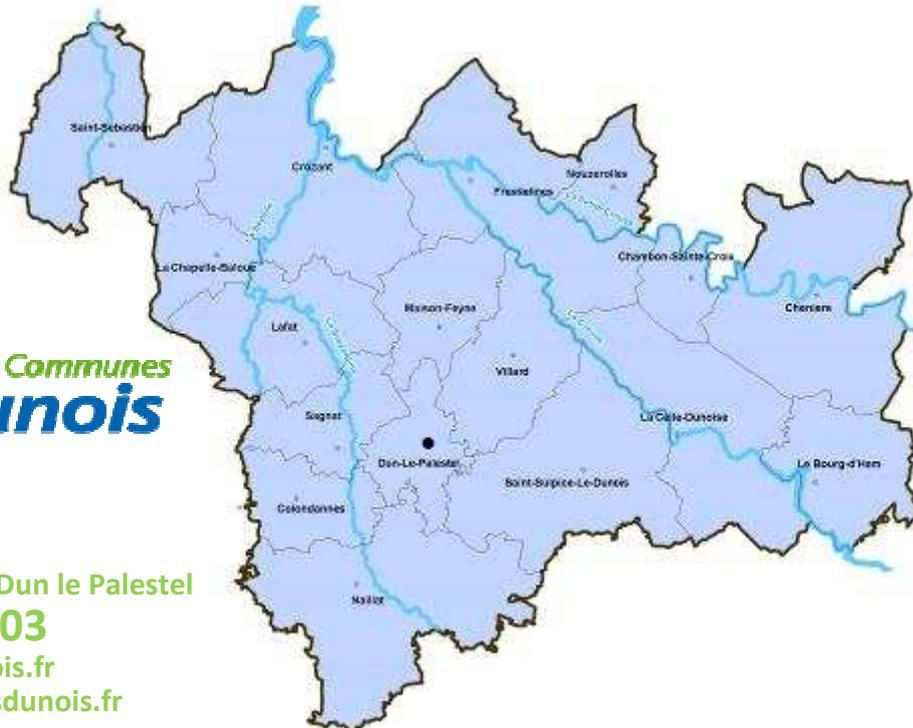
Depuis 2011, l'ancienne usine de La Palestel accueille le club de judo qui rassemble aujourd'hui quarante jeunes licenciés de 6 à 14 ans, domiciliés sur le territoire.

Après trois années passées dans une salle sommairement installée dans une partie des locaux, les jeunes judokas ont inauguré le 26 septembre une superbe salle spécifiquement aménagée pour la pratique du judo et autres arts martiaux.

Le projet engagé fin 2012 a bénéficié d'aides de l'Etat et du conseil général. Le financement supporté par la comcom ressort 104 000 €, soit 65% du coût de l'opération.



19 avenue de Verdun 23 800 Dun le Palestel  
 05 55 89 12 03  
 contact@paysdunois.fr  
 Site Internet: www.paysdunois.fr



Le bureau de la communauté de communes du Pays Dunois élu le 14 avril 2014 se compose du président et de cinq vice-présidents.

**Président** : Laurent Daulny, maire de Dun le Palestel, conseiller général du canton de Dun le Palestel

**1<sup>er</sup> vice-présidente** : Hélène Faivre, adjointe à Maison Feyne, déléguée à l'économie et aux finances

**2<sup>ème</sup> vice-président** : Gilles Gaudon, maire de Chéniers, délégué au tourisme

**3<sup>ème</sup> vice-présidente** : Michèle Dupoirier, adjointe à La Celle Dunoise, déléguée jeunesse/sport/culture

**4<sup>ème</sup> vice-président** : Daniel Forest, maire de Villard, délégué à l'action sociale et à l'habitat

**5<sup>ème</sup> vice-présidente** : Jean-Louis Paquignon, adjoint à Crozant, délégué à la mobilité et à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier.

## Les projets inscrits au contrat de cohésion territoriale 2015-2020

L'aménagement du territoire implique l'inscription des projets envisagés dans une convention-cadre à l'échelle du Pays Ouest Creuse -POC. Les projets doivent répondre aux axes de développement choisis par les partenaires financiers : Région, Etat, Département.

Pour la Creuse, la vallée des peintres et la tapisserie d'Aubusson bénéficient d'aides spécifiques dans le cadre de projets transversaux. Le réaménagement de l'Espace Monet Rollinat est inscrit dans ce cadre.

Parmi les autres projets présentés dans le contrat de cohésion du POC, figurent la réhabilitation de la grande salle de l'usine « La Palestel » en salle multi culturelle, la labellisation du Centre de ressources en Maison Services Publics et son développement en centre de télétravail et co-working, une étude de préfiguration sur les Sports de pleine nature et la réhabilitation du petit patrimoine rural pour une mise en tourisme (projet global, chaque commune restant propriétaire et maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation).



## Numérique : une première étape dans la montée en débit

La phase pilote 2014-2015 du schéma directeur d'aménagement numérique piloté par DORSAL (dans laquelle s'est inscrit notre territoire), entre dans sa phase de réalisation. Les communes de Fresselines, Nouzerolles, La Chapelle Baloue, Villard, et Maison Feyne, aujourd'hui mal desservies verront une montée en débit appréciable, passant pour la plupart à + de 5 Mbits. La communauté de communes participe à la dépense à hauteur de 15 % soit 160.000 € environ. Le programme se poursuivra sur la période 2016-2020 pour les autres communes.

## « Bourse au permis de Conduire »

L'opération « Bourse au permis de conduire » instituée en 2009 est toujours en vigueur : sous conditions de ressources et de motivation, elle permet aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés sur le territoire de la comcom, qui n'ont pas les moyens de financer leurs permis, de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 80 % de son coût. En contrepartie, ils doivent réaliser au sein d'une association ou d'une collectivité, une mission d'intérêt général d'une durée de 60 heures, librement choisie. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la communauté de communes (05.55.89.12.03).





Le Centre d'Animation du Pays Dunois est missionné par la Communauté de Communes du Pays Dunois, dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et des loisirs pour tous.

Son but premier est de proposer des loisirs et des services sur le territoire, d'en faciliter l'accès et d'aider les associations dans la mise en œuvre de leurs activités.

Autant de services mis en place dans l'objectif de créer une dynamique sur le territoire et de permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre de loisirs et d'être accompagné de la manière la plus complète possible, tout au long de l'année.

### Le Centre de Ressources :

Cet espace se compose du Relais Services Publics, d'un espace multimédia, d'un Service aux Associations et du Point Information Jeunesse.



Tous les jours, une animatrice est présente pour répondre à vos questions, vous accompagner dans vos démarches et animer les ateliers d'initiation à l'informatique. Rendez vous au Centre de Ressources pour plus d'informations !



- mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- mercredi et vendredi de 14h à 17h30
- samedi de 9h à 12h.

*Créée en décembre 1998, sous le régime associatif loi 1901, l'association intercommunale du Pays Dunois avait pour objet d'aider à la mise en œuvre d'une politique concertée en matière d'animation sportive et socio-culturelle*

*Lors de l'assemblée générale du 20 juin 2012, l'association a pris le nouveau nom de Centre d'animation du Pays Dunois, avec pour nouvel objet de : "contribuer à l'animation, à l'économie sociale et solidaire, au développement social local du Pays Dunois ; proposer des activités et des services dans les domaines de l'accueil des populations, des loisirs, de la communication et du multimédia, de la culture, du sport et de l'insertion ; ouverte à tous les publics, a le souci permanent de la mixité sociale ; mettre en œuvre ce projet dans un cadre défini en accord avec ses partenaires publics et privé ; avec l'appui de professionnels qualifiés, gérer les équipements nécessaires à ses missions ; œuvrer dans le principe de la laïcité, dans le respect réciproque des personnes, quelles que soient les convictions de chacun ; favoriser ainsi l'appropriation des valeurs collectives sur lesquelles se construit un destin commun."*



**Le Local'Ados** : Tu veux rire ? T'amuser avec des jeunes de ton âge ? Faire des activités et participer à des projets ?

Alors le Local'Ados est fait pour toi !

Cet espace offre la possibilité aux jeunes de douze à dix-sept ans de se retrouver pour des activités variées. C'est également une équipe d'animation à leur écoute et disponible pour les aider dans la mise en place de projets que les ados, via le Conseil de Jeunes, souhaitent développer : organisation de la fête de la musique, participation au téléthon ...

- mardi de 17h à 18h30
- mercredi de 14h à 17h
- vendredi de 17h à 19h
- samedi (épisodiquement) de 14h à 17h
- période de vacances scolaires



### L'Accueil de loisirs :

Pour les enfants de quatre à douze ans. L'équipe d'animation propose des activités autour de la création, du sport, de nouvelles pratiques durant des stages, sur des demies-journées, des sorties et des mini-camps en adéquation avec les envies des enfants.



Venez découvrir notre cabane Magique !

- mercredi de 12h à 18h30
- vacances scolaires : de 7h30 à 18h30



**Le cinéma** : Une séance est programmée chaque mois à la salle Appolo à Dun-le-Palestel.

### Activités périscolaires :

Le Centre d'Animation offre également à cinq communes du territoire, La Celle Dunoise, Fresselines, Naillat, Saint Sébastien et Saint Sulpice le Dunois, une prestation pour les activités périscolaires.



L'équipe d'animation donne l'opportunité aux enfants de participer à des activités adaptées à leurs besoins tout le long de l'année scolaire.

**Toutes les informations sur les activités du Centre d'Animation sont disponibles sur le site [www.paysdunois.fr](http://www.paysdunois.fr) et sur compte Facebook : « Local'Ados Pays Dunois ».**  
**Contact : Centre d'Animation du Pays Dunois**  
**9 Place de la Poste à Dun le Palestel**  
**05 87 66 00 00 - [cdr.aipd@paysdunois.fr](mailto:cdr.aipd@paysdunois.fr)**



Pays Ouest Creuse - POC  
2 Place Emile Parrain 23300  
LA SOUTERRAINE  
05 55 89 85 46  
pla@pays-ouestcreuse.fr

## Le Pays Ouest Creuse, acteur du développement local

Le Pays Ouest Creuse est la réunion des trois communautés de communes de Bénévent Grand Bourg, du Pays Dunois et du Pays Sostranien. C'est à cette échelle du bassin de vie que s'élabore un projet de territoire, dans les domaines du développement économique, écologique, culturel et social. Le Pays Ouest Creuse, c'est actuellement 26 160 habitants pour 44 communes.

### Une stratégie de développement

Après une large concertation afin de fédérer les acteurs locaux autour d'une stratégie de développement territorial, 4 enjeux principaux ont été identifiés, puis détaillés :

- I. Créer les conditions d'un développement économique territorial
- II. Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territoriale
- III. Construire un territoire solidaire
- IV. Faire de la culture et du tourisme des leviers de développement local.

### Un contrat négocié avec la Région, le Département et l'Etat

Dans le cadre des politiques territoriales en Limousin, la fin de l'année est consacrée à l'élaboration des nouveaux contrats de cohésion territoriale pour la période 2015-2020. Ces contrats rassemblent les projets des collectivités du Pays dans les domaines du numérique, de la culture et des patrimoines, de la santé, des sports, du tourisme, de l'économie sociale et solidaire, des stratégies alimentaires et des circuits de proximité.

Ce contrat comprendra aussi deux volets transversaux : le pôle structurant de La Souterraine ainsi que la Vallée des Peintres considérée comme une des sept portes d'entrée touristiques régionales.

### Un programme européen de développement rural : le Pays Ouest Creuse et le Pays Sud Creusois agissent ensemble

Fort de l'expérience concluante de l'actuel programme, le Pays Ouest Creuse et le Pays Sud Creusois ont décidé de renouveler leur partenariat pour la nouvelle génération de programmes européens LEADER. Avant centré sur la question des patrimoines locaux et la promotion des activités touristiques, le choix a été fait d'élargir le champ d'intervention.

De nouveaux ateliers de concertation ont eu lieu en novembre, à La Souterraine, Bourganeuf, Pontarion, Aubusson et Dun-Le-Palestel afin de dégager des priorités et des pistes d'actions pour le futur programme. Par ce nouveau programme LEADER, il s'agira donc de "Construire un territoire actif, attractif et créatif valorisant ses ressources locales".

## Le Plan Paysage

Après le diagnostic architectural et paysager en 2011 puis la mise en place de l'Université Rurale du Paysage en 2012 et 2013, le Pays s'est désormais engagé dans l'élaboration d'un Plan de Paysage. Un Plan de Paysage est une étude paysagère dont le but est d'anticiper l'évolution des paysages et de trouver les outils à mettre en place pour préserver le cadre de vie des habitants face aux besoins du territoire. Le thème du paysage est alors fédérateur et transversal, permettant d'aborder aussi bien l'urbanisme, le patrimoine, l'agriculture, l'économie, la biodiversité...

Le Pays souhaite fortement impliquer la population au cours de cette démarche. Il travaille actuellement à la constitution d'un groupe de suivi, dans lequel les habitants pourront exprimer leurs attentes et leurs idées quand à l'avenir du paysage, véritable bien commun et source de l'identité du territoire.

Pour participer à ce groupe, contactez le POC  
2 place Emile Parrain 23300 La Souterraine  
05 55 89 69 23  
ou [archi-paysages@pays-ouestcreuse.fr](mailto:archi-paysages@pays-ouestcreuse.fr)

## Le Plan Tourisme

Le Pays Ouest Creuse a aussi lancé une nouvelle étude sur la question du tourisme. Un groupe de travail, regroupant des représentants des collectivités, des offices du tourisme et des acteurs privés, a été constitué et a commencé à élaborer, à partir des logiques du territoire, une stratégie de développement touristique et de positionnement marketing. Par la suite, ce même groupe proposera un plan d'actions, en termes de structuration de l'offre touristique et de commercialisation.

## Composition du Conseil Syndical

Président : Gérard Delafont ; Vice Présidents : Isabelle Mazeirat, Marie-Jeanne De Basquiat ; membres du bureau : Pierre Decoursier, Patrice Filoux, Jean-Claude Carpentier, Daniel Forest, Didier Bardet, Thierry Dufour, Michel Navarre ; membres titulaires : Yves Aumaître, Michel Burille, Guy Dumignard, Martine Escure, Brigitte Jamot, Etienne Lejeune, Jean-François Muguay, Christian Petit, Micheline Saint-Léger, Josiane Vigroux-Aufort, Jean-Louis Bathier, Laurent Daulny, Thierry Delille, Jean-Claude Dugenes, Hélène Faivre, Didier Lavaud, Jacqueline Dedet, Jean-Bernard Quinque, Jean-François Le Bon, Raphaël Maumy, André Mavigner.



# Infos économiques

## Les Bois et Les Chiffons De Nathalie

Je suis artisan depuis 4 octobre 2013, date d'inscription à la chambre du commerce et de l'artisanat.

**Mon artisanat** : décoration en tout genre pour la maison, en bois ou tissus, couture et pyrogravure. Chaque création est unique, chaque dessin est fait à la main. Chaque objet peut être personnalisable selon les envies de chacun.

Nathalie PIOT - 2 le Chier  
Saint Sulpice le Dunois 0555891870  
nathalie.piot23800@orange.fr  
lesboisetleschiffonsdenathalie.com  
Retrouvez moi régulièrement sur ma page facebook !



## Marché de Noël sous l'égide du Club de l'Amitié

*Dimanche 7 décembre la salle polyvalente s'est ouverte sur un marché de Noël organisé par le club de l'amitié. Les étals, présentés par des artistes et artisans de Saint-Sulpice-le-Dunois, ont attiré badauds et clients qui ont apprécié l'initiative et la très bonne organisation.*

*Il faut applaudir sans réserve les agents de cette manifestation réussie, qu'ils en soient remerciés et encouragés pour renouveler cette animation.*





*Jacqueline Joyeux, présidente du club de l'amitié*

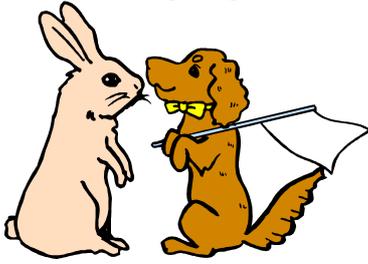
**Le 13 décembre s'est déroulé le repas de fin d'année du club, préparé et servi par l'Auberge de la fontaine aux loups et quelques bénévoles. Couleurs, brillances, saveurs, musique, danses et bonne humeur pour cette soirée de fête. Encore un beau succès pour le club, dirigé par Jacqueline Joyeux qui se dépense sans compter pour proposer toute l'année divertissements et gaité aux retraités ... et aux plus jeunes qui souhaitent les rejoindre.**



*Une bonne équipe de bénévoles !*



## à l'A.C.C.A.



Encore une saison qui touche à sa fin ! On dit que la vie est un long fleuve tranquille... Ce n'est pas tout à fait vrai et tout le monde le sait. Ce serait bien possible pour notre ACCA, nous ne sommes pas les plus à plaindre et beaucoup s'en faut. La météo a servi les uns, gêné les autres. Les maïs sont restés debout attendant la récolte en grains, le gibier s'en est montré tout à fait satisfait, les chasseurs moins... avantage : à l'heure qu'il est, il reste beaucoup de perdreaux, les lièvres se sont sentis bien à l'abri et s'appêtent à gérer l'hiver, les chevreuils ont trouvé cache et nourriture abondante, les faisans lâchés et ceux qui étaient nés ici ont trouvé de quoi se défendre... Je vais presque dire que c'est la joie au village. Ce n'est pas entièrement le cas, en effet il semble que les lapins aient traversé une période plus difficile, mais avec les aptitudes à se reproduire... comme des lapins,

on peut penser que la race ne va pas se perdre. On va aussi dire un mot des sangliers: notre groupe de chasse

est bien actif, les résultats acquis sur le terrain le montrent. Toutes les fin de semaine il est sur le terrain, il faut « faire les pieds » le matin, regrouper la petite troupe... les résultats sont bons, les agriculteurs en sont ravis, autant de dégâts dans les récoltes évités. La fédération dépense des sommes folles en indemnisation, mais chacun préfère, et de loin, pouvoir bénéficier directement du fruit de son travail. Je pensais, à l'instant, féliciter ce groupe pour son tableau, mais au tableau, il y a une ombre, et une ombre sérieuse. En effet l'excitation de la traque au sanglier est certes humaine, mais elle conduit à des excès que nous ne saurons pas tolérer. La chasse a ses règles et règlements, les déplacements en voiture doivent être limités à la recherche des chiens, par leurs seuls propriétaires. Pas question, donc, de déplacements intempestifs, les « rodéos » sont trop nombreux, les habitants de la commune ne sont pas là pour subir ce spectacle désolant. Les réserves de chasse ne sont pas spécialement non plus des lieux de prospection, même si nous pouvons obtenir des autorisations périodiques, nous n'avons pas à aller y déranger le gibier en dehors de ces possibilités. J'aimerais beaucoup, au moment de délivrer les cartes de la saison prochaine, qu'avec les membres du conseil d'administration de l'ACCA, nous n'ayons pas à nous souvenir de ces épisodes et devoir refuser certaines de ces cartes. Ouf ! la pilule est passée, pas facile à avaler, mais c'est dit et que les intéressés prennent bien note. Pour le reste, je suis ravi que beaucoup de gens trouvent plaisir à se promener dans notre belle campagne, je suis toujours aussi heureux de rencontrer tel ou tel au détour d'un chemin, si je le connaissais auparavant nous avons forcément quelques souvenirs à évoquer, si ce n'est pas le cas je suis content de faire connaissance.



Lors en cette fin d'année période des vœux, que nos amis agriculteurs soient rassurés, je ne vais pas demander que les maïs aient disparu du paysage à l'ouverture de la chasse, ni que les bêtes soient rentrées dans les stabulations pour les dimanches, jours fériés et jeudis, non, et non, tout cela fait bel et bien partie de notre cadre de vie et, une fois de plus j'encourage tout le monde à respecter, les gens, les biens et l'environnement.

A tout le monde, je souhaite une bonne et heureuse année et surtout une excellente santé.

*Jacques Valladon, Président*

## Dynamy Club

Le Dynamy ' Club a repris ses cours en septembre dernier, avec une nouvelle animatrice Charlotte Hartman, diplômée d'état.

Rendez-vous tous les mardis à 20h45 à la salle polyvalente pour des séances de gymnastique tonique (activités diverses : enchaînements, renforcement musculaire, steps, etc...).

L'occasion de faire travailler nos corps mais aussi de vider nos têtes de tous nos tracas pendant une heure !

Une inscription est possible en cours d'année, n'hésitez pas à venir nous rejoindre dès le 6 janvier !

Le Dynamy'Club vous souhaite une excellente année 2015 !

*La présidente, Nathalie Augendre*  
Tél 05.55.89.73.18

# Société de pêche




L'initiation pêche des enfants de l'école de Saint Sulpice a eu lieu le jeudi 3 juillet par un temps superbe. Nos jeunes pêcheurs étaient satisfaits de leurs prises. Les gardons étaient au rendez-vous. Des gros, des petits, il y en avait pour tous les goûts. Bien sûr, il a fallu démêler quelques lignes. Nos accompagnateurs étaient mis à contribution : lunettes bien calées sur le nez. Après une pose rafraichissante où chacun comptait ses poissons, tout ce petit monde a repris le car avec bien l'intention de retourner à la pêche pendant les vacances.

Merci aux accompagnateurs.

Tarif des cartes pour 2015 :

Carte personne majeure .....	73,00 €
Carte interfédérale.....	95,00 €
Carte découverte femme .....	32,00 €
Carte personne mineure, de 12 à 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 2015...	20,00 €
Carte découverte jeune.....	6,00 €
Carte hebdomadaire (7 jours consécutifs).....	19,70 €
Carte journalière .....	10,00 €
Vignette halieutique.....	30,00 €



Du changement cette année : toutes les cartes de pêche sont vendues sur Internet. Terminé les cartes carton que l'on allait chercher au bistrot du coin.

Pour l'instant, vous avez un seul point de vente à « l'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres » à Dun-le-Palestel où vous serez accueillis par de charmantes hôtesse ou directement de votre ordinateur en n'oubliant pas de cliquer sur la Société de Pêche de Saint Sulpice le Dunois.

[www.federationpeche.fr/23](http://www.federationpeche.fr/23)

Bonne saison et à bientôt au bord de l'eau.

*Claude Barcat, Président de l'AAPPMA « La Truite »*

## Comité des fêtes

Comme chaque année St Sulpice le Dunois a vécu ses deux jours de fêtes traditionnels, les 14 et 15

août. Le 14 au soir, c'est dans une ambiance festive que certain d'entre vous ont montré leur talent de chanteur au Karaoké. Le 15, le vide grenier ainsi que le défilé des vieux tracteurs ont pris place dans le bourg. Le repas du midi ainsi que celui du soir ont rencontré un franc succès.

En soirée, Mélanie et Claude Lesmier ont ravi le public par leurs reprises des chansons de la variété française et internationale.

Nous remercions tous les bénévoles ainsi que les personnes présentes lors de nos manifestations.

Le 28 Novembre, le comité des fêtes a tenu son assemblée générale. Aucun changement n'est à noter, l'effectif actuel est maintenu.



### Calendrier 2015

- Moules Frites : 17-01-2015
- Concours de belote : 07-03-15
- Soirée tête de veau : 30-05-15
- Inter village : 12-07-15
- Fête annuelle : 14 et 15 Août 15

Co-Présidentes : Chateau Maryse  
Dardaillon Aurélie  
Vice Président : Beauchet Gérard  
Secrétaire : Richoux Angélique  
Secrétaire adjoint : Parinaud Charles  
Trésorier : Dardaillon Bruno  
Trésorier Adjoint : Joyeux Robert  
Membres actifs : Barcat Claude, Billonnet Anne Marie et Stéphane, Débrosse Catherine, Débrosse Guy, Delatronchette Hervé, Desfougères Maxime, Gadaud Gilbert, Pasquignon François, Richoux Tanguy



**Les co-Présidentes,  
Maryse Chateau, Aurélie Dardaillon**

## A votre service : Les Agents communaux

### Services administratifs

Attaché territorial : M<sup>me</sup> Annick Beauchet

Adjoint administratif : M<sup>me</sup> Magali Grenier

### Services techniques

Adjoint technique polyvalent : M Franck Joyeux

Adjoint technique : M Roland Betoux

Adjoint technique / assistance périscolaire  
/ entretien : M<sup>me</sup> Marie-Christine Léseau

### Services scolaires

A.T.S.E.M. : M<sup>me</sup> Monique Guérot

Cantinières :

M<sup>me</sup> Marie-Claire Arcin (St Sulpice, plus garderie  
du midi)

M<sup>me</sup> Corinne Guillebaud (La Celle)

Garderie du midi à La Celle Dunoise:

M<sup>me</sup> Michelle Tourteau

Employée depuis la rentrée de septembre, Marie-Christine Leseau est chargée de l'entretien ménager de la mairie et de l'école, ainsi que de la garderie du soir, en remplacement de Geneviève Chénier, retraitée.

Par ailleurs, Marie-Christine assiste l'animateur durant les nouvelles activités périscolaires du mardi et du vendredi.



Bienvenue

à

Marie-Christine

!



Passage des **scouts** dans le bourg de SSLD le 18 août 2014 après-midi. Ils ont pris de l'eau chez M. et Mme Marie-Claude Guignat ce jour. Comme l'an passé au cours de l'été, un camp de scouts de France s'était installé à Montpion.

# ETAT CIVIL 2014

## Naissances

- Enzo Franck Bruno DARDAILLON  
le 15 janvier - Lagemorin
- Lucas Clément Jules CHARPENTIER  
le 15 juillet - Chabanne
- Eva Clémence PASQUIGNON,  
le 20 octobre - Puyléger
- Ilyana Chloé PICAUD  
le 20 novembre - Les Verrines
- Charly Mathis Jean CACHELEUX  
Le 29 décembre - Le Courtioux



## Inhumations

- Eugénie NOGRET - le 24 mai - Louviers  
(famille MISEREY Les Bouiges d'en Haut)
- Yvette FRAPPAT - GALLAND - le 08 août -  
Maison retraite Bonnat - (les Vauxfouines)
- Yvonne Lucie PASQUIGNON - le 23 novembre  
Maison de retraite Ajain - (Chabanne)
- Hubert Didier VALLET - le 26 décembre 2014  
Magnac - Laval ( famille Gabiache Nouzirat)
- Jean Eugène DAGOUAT - le 26 décembre - Albi  
(rue des chaumes)

## Urgence médicale grave :

# 15



+++++  
**GARDES**



En dehors

- des heures d'ouverture habituelles
- des cas d'urgence grave

+++++

si vous souhaitez joindre un médecin :

partout en Creuse



**Médecin de garde**  
**05.55.41.82.02**

Votre appel sera dirigé  
vers le médecin de garde

si vous souhaitez  
joindre une pharmacie

**Pharmacies de garde**

pour connaître la pharmacie de garde

appelez le **3237**



- BARAILLE - Saint Sébastien : 05.55.63.50.59
- BONGRAND - Dun le Palestel : 05.55.89.04.22
- BONNIN - Bussière Dunoise : 05.55.81.62.17
- LASFARGEAS - Dun le Palestel : 05.55.89.14.22
- SERS - Dun le Palestel : 05.55.89.15.55
- VERGUET - St Sulp. le Guérétois : 05.55.52.73.04
- VERNET - Saint Vaury : 05.55.80.27.33

## Pour vous amuser

Mots croisés de  
Claude Barcat



### Horizontal

- 1 . Elle sait manipuler la baguette
- 2 . Saison chaude – Écriture du 4<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> siècles
- 3 . Sommet des Vosges (le) – Cale
- 4 . Point sur la carte – Tronc d'arbre – Electron-volt
- 5 . Instrument à vent
- 6 . Portée atteinte – Forme de savoir
- 7 . Cap d'Espagne
- 8 . Coller
- 9 . Monnaie – Fleurs
- 10 . Prince Troyen - Voie



**V  
e  
r  
t  
i  
c  
a  
l**

- A . Famille de plante
- B . Ile de corail – Chef-lieu du 47
- C . Recherche d'origine
- D . Note
- E . L'ami des petits
- F . Branché – Article – Maître du tonnerre
- G . A une ligne crénelée en biseau  
– Préfixe égalitaire
- H . Nickel – Bandage
- I . Œuvres sans intérêt – Point de côté
- J . Cage à poussins

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### Un peu d'histoire

On parle actuellement de simplifier la réglementation tatillonne et parfois absurde qui paralyse quelque peu l'activité. Voici le résumé d'un arrêté préfectoral pris le 24 du mois de mars 1940 (pendant la drôle de Guerre) et qui règlemente la distribution d'essence dans le Calvados : les grossistes doivent exiger une demande de réapprovisionnement modèle « C » complétée des bons « B » et des tickets « D » remis par les clients. La demande des bons « B » doit être faite sur le formulaire modèle « A Bis ». Les usagers doivent présenter à tout contrôle un bon « K » joint au certificat d'immatriculation.

Beaucoup de papier pour un litre d'essence.

*Charles Parinaud*

Résultats  
mots croisés  
magazine  
n° 50 :

LAMPADAIRE  
E-UR-ER-ON  
NONINSCRIT  
T-IM-OHE-R  
INTERLIGNE  
C-IU-APLAT  
EBORGNEE-O  
LIN-RTL-NI  
LP-SU--SOS  
ESOTERISME

Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois  
 Mairie - 1 place du souvenir  
 23800 Saint-Sulpice-le-Dunois  
 Secrétariat: 05 55 89 08 17  
 Maire : 05 55 89 25 47  
 Télécopie : 05 55 89 25 46  
 Communication électronique : courriel  
 Mairie : mairie.st.sulpice.le.dunois@wanadoo.fr



## La Mairie à votre service

### Horaires d'ouverture au Public du secrétariat

Lundi	9h.00 à 12 h	14h.00 à 16h.30
Mardi	8h.30 à 12 h	13h.30 à 16h.30
Mercredi	8h.30 à 12 h	13h.30 à 16h.30
Jeudi	8h.30 à 12 h	13h.30 à 16h.30
Vendredi	8h.30 à 12 h	13h.30 à 16h.30
Samedi	8h.30 à 12 h	Fermé

### Bibliothèque

Mercredi de 14<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>00

Samedi de 10<sup>h</sup>00 à 11<sup>h</sup>30

Tél. : 05 55 89 25 48

**Possibilité de livrer à domicile les personnes ne pouvant se déplacer**



### Permanence des élus

**Le Maire** reçoit le mardi de 9 à 11 h.  
et sur rendez - vous les autres jours

**Les Adjointes** reçoivent sur rendez-vous  
à prendre auprès du secrétariat de mairie  
- Bruno Dardaillon le samedi de 10 à 12 h.  
- Marie-Claude Guignat le lundi de 9 à 10h.  
- Robert Dumoulin le jeudi de 9 à 10h.

Du 05 au 19 avril 2015



**Exposition  
d'Art**



### Magazine semestriel d'informations municipales :

Dépôt légal : 1989 sous le n° 046

Directeur de publication : Gérard Delafont, Maire

Rédaction : Gérard Delafont,

Annick Beauchet, , Marie-Claude Guignat

Photographies : Gérard Delafont, Claude Barcat, Annick Beauchet, Robert Dumoulin,  
Sophie Marcillat , Marie-Claude Guignat, Dominique Pasquignon,

Mise en page : Annick Beauchet

Distribution : Franck Joyeux

Imprimé par : Espace copie plan - Rue du Docteur Brésard - 23000 Guéret